Charles Armand Foucquet

Prêtre de l'Oratoire

Prieur de Mauregard

Reçu = 1682

Né à Paris, le 9 avril 1657

Mort à Paris (St Magloire) le 18 Sept. 1734

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Le Père Charles Armand Fouquet

M. M. 607, 3e catalogue, N. 572 =

Armand Charles Fouquet, de Paris, entré à Paris en 1684, prêtre à la Pentecôte 1692 mort en septembre 1734.

Listes des Assemblées =

1693	S. Magloire	Act
1696	"	"
1699	"	
1702	"	Supérieur
1705	"	"
1708	"	
1711	"	
1714	"	Assistant du R. P. Général
1717	"	"
1720	"	
1723	"	
1726	"	
1729	"	
1732	"	
1733	"	

Nécrologe =

Mort dans la maison de S. Magloire le 18 septembre 1734 dans sa 78e année. Il avait été assistant. Sa candeur, la simplicité de ses moeurs, sa générosité et ses divers bienfaits envers la Congrégation nous rendront en tout temps sa mémoire extrêmement chère.

MM. 610 , **page** 198 , **N°** 1060

Le Conf. Charles Armand Fouquet

Né à Paris 27 ans

Fils de Nicolas Fouquet, surintendant des finances et Marie de Castille

Humanités et philo aux Jésuites de Paris et 2 ans théo en particulier

Entré à Paris le 29 mars , vêtu le 15 avril 1684

Pension : rien réglé pour

Lettres de Mme de S (Sévigné) à M. de Pomponne sur la disgrâce de M. Foucquet. Amsterdam (Paris) 1756, in 12

" Ce petit recueil contient bien des anecdotes sur M. Fouquet, sa disgrâce et ce qui l'accompagna "

(Goujet : catalogue raisonné de sa bibliothèque)

Janséniste notaire

Nivelle, I, 110 :
la Const. Unigenitus
déférée à l'Égl. univ.
– appelle à Saint Magloire le 13 mars 1717
(signe "assistant du R.P. Général")

I, 256 – nouvel appel à St Magloire les 2 oct et 6 nov 1718

I, 553 – réappelle le 19 nov. 1720, à la tête de St Magloire

I, 564 – Inquiété après la déclaration royale de 4 août 1720, interrogé par le lieutenant de police, M. de Baudri. Explique raisons de son réappel avec 4 autres Pères de St Magloire, meneurs de la résistance (13 mars 1721). Désavoue avec fermeté l'acceptation de la Bulle par le Cal de Noailles.

Suite du t. I, 18-20 – En juillet 1727, signe le "Mémoire pour la cause de M. de Senez", avant le concile d'Embrun.

Michel Arveiller
26 déc. 1966.

Fouquet

D'après Ingold
Supplt bibl. or

Charles, Armand Fouquet

Né à Paris en 1657, mort en 173~~4~~3

V.
Moréri.
Nouv. Ecl. 5 mars 1732. p. 41
25 juillet 1733 No 117
surtout 6 octobre 1734 p. 171
où se trouve une notice biographique sur lui.

+ A collaboré aux œuvres de Duguet

+ et aux mandements du Cardinal de Noailles.

+ L'action de Dieu sur les créatures. Voir Moréri.

Bicaïs = Notice de l'Oratoire de France = [Mss. d'Aix, t. II, p. 425.
Copie de la Bib. Nle, t. III, p. 120.

Charles Armand Fouquet, fils de Nicolas Fouquet, marquis de Belle-Isle, conseiller d'Etat, procureur général au Parlement de Paris, surintendant des finances et ministre d'Etat, d'une ancienne famille qui, suivant (Hommes illustres de France) d'Auvigny, avait passé sous le règne d'Henri III du métier des armes dans la magistrature, naquit le 9 avril 1657, quatre ans avant la chute de son père. Malgré la disgrâce où toute sa famille se trouva alors enveloppée, il restait encore à ce jeune seigneur assez de ressources pour s'établir avantageusement dans le monde, s'il avait voulu prendre le parti des armes ou la magistrature. Mais jugeant de l'inconstance de la fortune par ce qui était arrivé aux siens, il chercha à se mettre à l'abri de ses caprices en se retirant dans l'Oratoire où il fut reçu en 1682.

Les semences de vertus qu'avait jetées dans son coeur la pieuse Mme Fouquet, son aïeule, si célèbre par sa charité envers les pauvres, ne tardèrent pas à produire les fruits qu'on s'était promis de son éducation. Le Père Fouquet, profitant avec avidité des moyens de s'instruire et de s'édifier, qu'il trouva en abondance dans l'Oratoire, devint aussi respectable par ses vertus qu'estimable par son esprit, sa rare prudence et l'usage qu'il fit toujours de ses talents. Les vastes connaissances qu'il avait acquises dans les matières ecclésiastiques, jointes à sa sagesse consommée et à sa piété tendre, le mirent en grande liaison avec MM. Arnaud, Nicole, Bignon, Boileau, Couet et la plupart des hommes de son temps les plus distingués en science dans l'Eglise. Il fut confesseur et l'un des légataires universels du second de ces écrivains. Il eut l'amitié et la confiance de plusieurs évêques illustres en plus d'un genre, surtout du pieux cardinal de Noailles, à qui il se rendit souvent utile et dont il reçut en toutes occasions des marques non équivoques du plus sincère attachement. Ce prélat ayant souhaité de le voir à la tête du séminaire de S. Magloire, où il faisait sa résidence depuis qu'il était sorti de l'Institution, on l'en fit supérieur (1699). Mais, pendant qu'il remplissait cette place, M. de la Vrillière lui écrivit de la part du roi qu'il ferait une chose agréable à Sa Majesté s'il voulait bien aller à Agde pour soulager M. Fouquet, son oncle, qui en était évêque et qui ne pouvant, à cause de son grand âge, gouverner son diocèse, ne voulait point d'autre grand vicaire que son neveu. Le Père Fouquet répondit au secrétaire d'Etat que, se trouvant chargé de la conduite du séminaire de S. Magloire, il ne pouvait quitter ce poste sans l'agrément de son archevêque. Il en parla donc au cardinal de Noailles qui lui dit qu'il ne pouvait refuser cela au roi. M. de la Vrillière, à qui le P. Fouquet fit part de cette réponse, lui témoigna la joie que le Roi en avait, l'assurant qu'il ne pouvait faire plus de plaisir à Sa Majesté que de partir incessamment; ce qu'il fit. S'étant donc rendu en Languedoc il gouverna seul le diocèse d'Agde pendant les 18 mois (1700-1702) que vécut encore son oncle, qui le fit en mourant, son héritier universel et auquel il aurait succédé aussi dans son évêché, si sa modestie et son humilité n'y eussent mis obstacle. Plusieurs années avant cette époque, des motifs également

religieux l'avaient fait renoncer à la dignité de sacristain de la dite église d'Agde en faveur du P. de Roquesante, de l'Oratoire au Père duquel sa maison avait obligation. [Dans sa notice du P. de Roquesante Bicaïs raconte que M. de Roquesante, le père conseiller au Parlement de Paris, un des commissaires de la chambre de justice établie en 1661 pour juger le surintendant sauva par son éloquence la vie de ce malheureux.]

Après avoir terminé toutes ses affaires, le P. Fouquet alla reprendre ses fonctions de supérieur au séminaire de S. Magloire. (1702) Depuis, il ne quitta plus cette maison, où il a vécu le reste de sa vie avec beaucoup d'édification; et, ce qu'on ne saurait trop admirer, quoique ses biens patrimoniaux, joints à ceux dont il avait hérité de son oncle, lui portassent un revenu annuel de 40.000 livres, il ne s'accordait pas plus de douceurs et de commodité que s'il n'avait rien possédé en propre. Quelque instance qu'on lui ait faite, il n'a jamais voulu consentir à prendre un domestique pour avoir soin de lui et s'est toujours contenté des services que ceux de la maison rendaient aux autres membres de la communauté. Ses revenus se consumaient, partie en aumônes, partie en d'autres bonnes oeuvres; et, comme il était fort attaché à l'Oratoire, il fit aussi du bien à quelques-unes de ses maisons, principalement à celles de St Magloire et de Montmorency. Ce qu'il a donné pour étendre et renouveler les bâtiments de cette dernière se monte à environ 100.000 livres « et ce présent, dit Piganiol de la Force (Description de Paris.. etc) a été fait avec une si noble simplicité qu'on n'a jamais pu gagner sur ce généreux bienfaiteur d'aller seulement jouir une fois du plaisir de voir son ouvrage. »

Il était juste que réunissant tant d'excellentes qualités, et qu'ayant si bien mérité de son Corps, le P. Fouquet fût élevé aux premiers emplois. Il avait trop de modestie pour s'en juger capable et il était trop détaché des honneurs pour les ambitionner. Néanmoins les députés des assemblées tenues en 1711 et 1714, consultant moins le goût de cet illustre confrère que la reconnaissance et le bien de la Congrégation, le nommèrent assistant du P. de la Tour, emploi dont il s'acquitta pendant six ans (1711-1717) avec autant de succès que de zèle. Ce supérieur général étant mort au mois de février 1733, son ancien assistant lui aurait été donné pour successeur, si les suffrages de l'Assemblée convoquée au mois de juin suivant, avaient été libres; mais il arriva alors ce qu'on n'avait point encore vu en pareille occasion dans l'Oratoire. M. Hérault vint assister à l'assemblée en qualité de commissaire du roi, et ayant fait entendre que l'intention de Sa Majesté était qu'on élût un chef qui pensât comme le gros des évêques touchant les affaires du temps, il y eut plusieurs députés qui, voyant qu'il n'y avait point de liberté, protestèrent et se retirèrent. Mais, comme il importait à la congrégation d'avoir un représentant, l'assemblée crut qu'il était de la prudence de ne plus penser au P. Fouquet et, pour ne pas se mettre la Cour à dos, on chercha un sujet qui, en réunissant les principales qualités qu'exigeait la place qu'on lui destinait, fût disposé en même temps à se prêter aux circonstances. Le choix tomba sur le P. de La Valette, dont on peut dire que le généralat a été plus tranquille ou pour mieux dire moins orageux qu'il ne l'aurait été sous tout autre que lui.

Mû par les mêmes motifs qui avaient dirigé la conduite du commissaire Hérault, M. de Vintimille avait tenté, à son avènement à l'archevêché de Paris, de le faire sortir du séminaire de St Magloire; mais, par ménagement pour le maréchal et le chevalier de Belle-Isle et le duc de Charost, ses neveux, qui jouissaient de la plus grande faveur à la Cour et en considération des grands biens que cet homme respectable avait fait à cette maison, le prélat le laissa tranquille et lui rendit même les pouvoirs qu'il lui avait ôtés. Si la nomination du P. Fouquet au généralat de l'Oratoire avait eu lieu, son gouvernement n'aurait pas été de longue durée et la mort qui l'enleva du monde quinze mois après, aurait mis la Congrégation dans le même embarras qu'auparavant. Il mourut le 18 sept. 1734, dans sa 78e année. « Sa candeur, dit le Nécrologe, la simplicité de ses
« moeurs, sa générosité et ses divers bienfaits envers la Congrégation, nous rendront en tout temps sa mémoire
« extrêmement chère. »

Outre l'évêque d'Agde, le P. Fouquet avait eu un autre oncle, frère de celui-ci, archevêque de Narbonne, lequel ayant été exilé à Venloi, lors de la disgrâce du surintendant, avait voulu renoncer à son siège pour se retirer dans une maison de l'Oratoire; mais le pieux Pavillon, évêque d'Aleth, son voisin et son ami, lui fit bien des observations qui l'empêchèrent

d'exécuter son dessein. (Vie de Pavillon, T. I. p. 181) Deux ans avant sa disgrâce, l'archevêque de Narbonne, qui était dans de bons sentiments et voulait le bien, avait attiré auprès de lui le P. Bouchard, célèbre missionnaire de l'Oratoire, et l'employa, jusqu'à son exil, à la conduite spirituelle de sa maison, au gouvernement de son diocèse et aux affaires de l'officialité.

Adry : Bibl. des écrivains de l'Oratoire (Bibl. Nle fonds fr. 25.682) T. II, p. 207 =

Il était fils du surintendant et naquit le 9 avril 1657. Il entra dans l'Oratoire en 1682 et fit son Institution avec l'abbé Bignon avec lequel il fut très lié et qui sortit depuis de l'Oratoire. Le P. Fouquet ne fut pas moins uni avec le P. de la Tour, avec M. Duguet, l'abbé Boileau, le Comte du Charmel et l'abbé Couet. M. Nicole, qui mourut en 1695, était aussi son ami et le nomma son exécuteur testamentaire avec les deux derniers.

Au sortir de l'Institution il se retira à St Magloire dont il fut supérieur depuis 1699 jusqu'en 1705. Il y vécut toujours avec une grande simplicité et un grand détachement et ne voulut jamais avoir de domestique à lui. En 1701, M. Fouquet, son oncle, qui était évêque d'Agde et qui ne pouvait à cause de son grand âge gouverner son diocèse, ne voulut pas d'autre grand vicaire que son neveu: M. de la Vrillière le proposa à celui-ci de la part du roi. Le P. Fouquet répondit qu'étant supérieur de St Magloire il ne pouvait quitter sans l'agrément de son archevêque. Il en parla donc à M. de Noailles qui lui dit qu'il ne pouvait refuser cela au roi. M. de la Vrillière, à qui le P. Fouquet fit part de cette réponse, lui témoigna la joie que le roi en avait, l'assurant qu'il ne pouvait faire plus de plaisir à Sa Majesté que de partir incessamment, ce qu'il fit. Il gouverna seul ce diocèse pendant 18 mois jusqu'à la mort de son oncle qui le fit son légataire universel en 1711 (1701). Le P. Fouquet fut fait assistant (1711) et il le fut jusqu'en 1717. Quoique ami du P. de la Tour, il n'approuvait point le parti que la politique lui avait dicté au sujet des affaires du temps. En 1712 il contribua par ses soins à l'impression du livre de l'action de Dieu sur les créatures et la même année son nom se trouvant sur la liste des réappelants, il fut obligé de subir un interrogatoire devant M. de Baudry, lieutenant de police. Son nom se trouva aussi en 1727 sur les témoignages qui furent donnés en faveur de la paix de Clément IX et de la cause de M. de Senez. Une opposition si marquée n'empêcha pas M. de Noailles de lui donner une marque d'estime et de confiance en déposant entre ses mains les informations faites par ses ordres sur les miracles qui se faisaient alors. Le P. Fouquet les déposa chez un notaire. Le successeur de M. de Noailles, M. de Vintimille, fut fâché de la publicité que le P. Fouquet donnait sans son agrément à un dépôt qu'il eût voulu anéantir. Il le manda à l'archevêché et l'interrogea en présence de M. Hérault. Le Prélat fit sortir dans le même temps plusieurs sujets de St Magloire. Il donna aussi ordre au P. de la Tour d'en faire sortir le P. Fouquet. Le P. de la Tour lui écrivit à ce sujet. Cependant on lui permit de rester par ménagement pour sa famille et par égard pour les grands biens qu'il avait faits à cette maison qui était encore sa débitrice. L'archevêque se contenta de lui ôter les pouvoirs, qu'il lui rendit ensuite, ne pouvant se refuser aux vives sollicitations de quelques personnes de considération. Malgré son âge et sa faible santé, les voeux de la plus grande partie de sa Congrégation l'appelaient au généralat après la mort du Père de la Tour. Comme on craignait qu'étant exclus depuis son appel des listes de convocation, il n'eût une exclusion de la Cour, on s'adressa à sa famille. Le chevalier de Belle-Isle consulta le garde des sceaux, qui l'assura qu'on laisserait une entière liberté et qu'il n'y aurait point d'exclusion, même pour le P. Fouquet. Cette assurance positive aurait pu réunir tous les députés en sa faveur, si un des principaux membres de l'Assemblée n'eût pas employé tous ses talents et toute sa vivacité à traverser ce projet, en faisant écrire par un seigneur de la Cour que rien n'était plus imprudent que de jeter les yeux sur le P. Fouquet. Il montrait cette lettre à tout le monde et en conséquence lui et ceux qui lui étaient unis, publiaient qu'on ne paraissait promettre la liberté à l'Assemblée que pour l'engager à mettre en place un homme désagréable à la Cour et à fournir elle-même par là un prétexte d'opprimer et d'anéantir la Congrégation. L'intrigue réussit. Le P. Fouquet qui au premier scrutin avait eu 17 voix, n'en eut plus que 5

au second. Le P. de la Valette fut élu et le P. Fouquet mourut l'année suivante à St Magloire le 18 sept 1734, âgé de près de 78 ans.

Il fut cité devant M. Bauday en mars 1721. (le 13 mars)

Armand Foucquet, natif de Paris, âgé de 27 ans, fils de Nicolas Foucquet, surintendant des finances et de Marie de Castille, reçu le 15 d'avril 1684. Il a fait ses humanités et sa philosophie aux Jésuites et étudié près de 2 ans la théologie en son particulier.

La 32e assemblée de l'Oratoire se vuit en 1726. Il se trouva parmi les députés élus, six Réappelants : c'étaient les Pères Fouquet, Terrasson, Denis, Chaillou, de Gennes et d'Artigole. Dans les premiers jours de septembre, le Père de la Tour reçut une lettre de M. de Fréjus portant que Sa Majesté compte qu'il n'entrera point dans l'assemblée générale de Réappelants et qu'on y suivra encore plus exactement que dans l'assemblée dernière les intentions du roi sur cet article ; que sa Majesté a tant de confiance aux intentions droites du P. Général qu'Elle se repose entièrement sur lui pour l'exécution de ses ordres et que c'est dans cette vue que le Roi n'envoie point de commissaire pour assister de sa part à la dite assemblée.

Le P. Général ayant reçu ces ordres, assura qu'il ne serait question ni de formulaire, ni de constitution dans l'assemblée pourvu qu'on ne se remuât pas ; mais qu'il ne répondait de rien, s'il se faisait quelques mouvements. On obligea les 6 députés de sortir de la maison de St Honoré pendant l'Assemblée qui commença le 14 septembre et fut terminée le même jour. On n'y fit autre chose qu'élire un assistant qui fut le P. de La Valette et un visiteur qui fut le P. Cotterel. Le P. Surian avait été nommé député ordinaire du roi ; mais, sur son refus, le P. Fleyos, visiteur, en fit la fonction. Cependant les députés exclus signèrent un acte par lequel ils déclaraient au P. Général et aux autres députés qu'ils ne pouvaient pas regarder l'assemblée comme canonique et comme représentant la congrégation puisque une partie des députés en étaient exclus. Ils ajoutaient que, pour le bien de la paix, ils se soumettraient aux supérieurs qui seraient choisis quoique, dans le fond, ils n'eussent aucun droit de leur commander. Cet acte fut envoyé au P. Général et répandu dans l'assemblée et c'est ce qui la lui fit terminer au plus vite. On ajoute qu'il y avait ordre de rompre l'assemblée si les Réappelants eussent voulu y entrer.

Moréri = Dictionnaire =

Charles Armand Foucquet, un des fils de Nicolas Foucquet et de sa seconde femme, est mort à Paris dans la maison de St Magloire, au faubourg St Jacques, le 18 sept. 1734, âgé de près de 78 ans, étant né le 8 août 1657. Il était entré dans la cong. de l'Oratoire vers l'an 1680 (peut-être à la mort de son père en 1681 ou 1680).

En 1701 il alla à Agde pour gouverner le diocèse de Louis Fouquet, son oncle, qui ne pouvait plus supporter le poids de son évêché à cause de son âge et de ses infirmités. Le P. Foucquet gouverna ce diocèse 18 mois jusqu'à la mort de son oncle. Il a été supérieur de St Magloire 6 ans, depuis 1699 jusqu'en 1705. En 1711 il devint assistant du général de l'Oratoire jusqu'en 1717. En 1733, après la mort du P. de La Tour, il eut plusieurs suffrages pour remplir cette place. C'était un homme d'une grande sagesse, très instruit des matières ecclésiastiques et non moins respectable par ses vertus que digne de louanges par son esprit, sa rare prudence et ses talents. Il avait été lié particulièrement avec Arnauld et Nicole et il fut un des légataires universels de ce dernier. Presque tout ce que ce siècle a eu d'hommes distingués en science dans l'Eglise et qui avaient connu les deux premiers, ont aussi été particulièrement liés avec lui. M. Duguet surtout a été son ami particulier et depuis la mort de ce célèbre écrivain le P. Foucquet a écrit deux lettres à son sujet dont l'une in-12 est imprimée dans un recueil de lettres touchant M. Duguet, imprimé en 1734 et la seconde a été imprimée in 4 la même année, mais depuis ce recueil.

Chaudon et Delandine : Dictionnaire historique, Paris, Ménard et Desenne, 1822, T. XI p. 102

Charles Armand Foucquet, fils du surintendant des finances, né à Paris en 1657, entra à l'Oratoire en 1682. Devenu supérieur de S. Magloire en 1699, il fut qq temps grand vicaire auprès de Fouquet, son oncle, évêque d'Agde.

Les abbés Bignon, Duguet, Boileau et Couet furent très liés avec lui - Il eut l'amitié et la confiance du cardinal de Noailles.

Cet homme estimable mourut à Paris, dans la maison de S. Magloire, le 18 sept. 1734, dans sa 77 année.

Mme Albert Leroy : correspondance de ~~Fouquet~~ Quesnel, Paris, Perrin, 1900, 2 vol in 8

– T. II p. 69, Quesnel à du Vaucel, 17 oct. 1699 =

" L'assemblée de l'Oratoire est finie. J'apprends qu'on a fait le P. Fouquet supérieur de S. Magloire. C'est un homme fort " sage, fils du fameux M. Fouquet, fondateur de la Bibliothèque du collège des Jésuites de Paris. "

En note : Grand ami des abbés Duguet, Boileau, Couet, le P. Fouquet eut aussi la confiance et l'affection de Noailles. Il aurait succédé au P. de la Tour, comme général, sans son appel de la Bulle Unigenitus, qui le fit exclure. "

79

R. P. BOUGEREL
Biblioq-Orat. T 2, p 295
Ms. de Montpellier

N° de la notice : 79.

Charles Armand Foucquet

Un des plus dignes et des plus respectables prêtres que l'oratoire ait eu, naquit à Paris le 9 avril 1657 de Nicolas Fouquet d'abord maitre des requêtes sous Louis XIII, procureur général au parlement de Paris et enfin surintendant des finances et ministre d'état. Et de Marie de Castille. Il fut leur 2 fils et frère aîné du marquis de Belle Isle, Ondex au duc de Charrot, gouverneur de Louis XV, [illegible] et du Duc de Belle-Isle, maréchal de france, chevalier des ordres du roi et de la toison d'or et prince du saint Empire. Il fit ses humanités et sa philosophie chez les Jésuites, et étudia près de 2 ans la theologie en son particulier. Il entra dans l'oratoire à Paris ~~[illegible]~~ le 15 d'avril ~~[illegible]~~ 1684 ~~[illegible]~~ avec l'abbé Bignon. Après son institution il se retira à St. Magloire où il a resté toute sa vie. En 1699, il fut fait supérieur de St Magloire. ~~mais il~~ fut obligé ~~d~~ en 1701 d'aller à Agde pour soulager M Foucquet, son oncle, qui en était évêque. Le roi, qui le souhaitait passionnément lui fit dire par Mr de la Vrillière, et Mr de Noailles lui dit qu'il ne pouvait refuser cela au roi. Il partit aussitôt, et gouverna ce diocèse 18 mois. Ce prélat le fit ensuite son légataire universel. Il revint à Paris reprendre sa

supériorité qui ne finit qu'en 1705 En 1711 il fut un des assistants du père de la Tour supérieur général de l'oratoire jusqu'en 1717. Le nom du père foucquet ayant paru dans les fameuses listes des réappellants il fut cité pour comparaître devant M Baudry, lieut. général de police, à qui il déclara que les raisons qui l'avaient déterminé à cette démarche, se lisaient dans le 4 et 5 chapitres des actes des apôtres. Son nom se trouve aussi parmi les témoignages publiés en 1727 en faveur de la paix de Clement IX et de la cause de Mr de ~~Louis~~ Senez. M le Card de noailles lui donna une marque singulière d'estime et de confiance en déposant entre ses mains les informations faites par ordre de cette Éminence au sujet des miracles opérés sur le tombeau et par l'intercession de Mr de Paris, informations que le père foucquet déposa lui même dans les temps les plus convenables chez Savigny notaire et que Mrs les curés de Paris présentèrent à M de Vintimille, successeur de M de noailles, avec une requête par laquelle ils lui demandèrent la publication de ces miracles prouvés et l'examen des autres dont ils offraient des preuves certaines Le père foucquet fut mandé à l'archevêché et interrogé par le prélat en présence de Mr

Hérault, lieut. général de police. Il répondait avec toute l'exactitude et la dignité ~~convenable~~ ~~chez Langry Mre et quatre des curés de Paris présentés à M. de Vintimille successeur de M. de Noailles~~ d'un homme qui n'avait suivi dans cette affaire que les lois les plus exactes de l'équité naturelle et de la religion et qui était soutenu dans toutes ses démarches par l'amour ardent et constant qu'on a toujours remarqué en lui pour l'église.

Le séminaire de St Magloire étant principalement suspect du nouveau gouvernement, plusieurs pères de l'oratoire en furent chassés par ordre de Mr de Vintimille, qui n'y voyait le père Fouquet qu'avec peine. Il ordonna au père de la Tour de l'en faire sortir. Mais on consentit ensuite qu'il y demeurât à cause des grands biens qu'il avait faits à cette maison, laquelle était même encore sa débitrice. Il fut pendant 99 mois privé, comme tant d'autres, du pouvoir de confesser, on les lui rendit ensuite ou plutôt on les rendait aux vives instances de quelques personnes de considération à qui M l'archevêque ne put résister. Malgré son grand âge et sa faible santé il eut à la mort du P. de la

et eut à la mort au p. de la tour tous les voix de la congregation pour le général et quoique, depuis son réappel, il eût été exclus de toutes les Assemblées, il eût été fait général dans l'assemblée de 1733. si les voix de la plupart des députés eussent été suivis. M Nicole le fit en mourant son executeur testamentaire avec M le Comte du Charmel et l'abbé Covet. M l'abbé Duguet le choisit encore pour la même chose il a été très étroitement lié avec M Arnauld avec Mrs les abbés Boileau Duguet, Covët, M le comte du Charmel etc il mourut à St Magloire le 18 sept. 1734 âgé de 77 ans C'était un homme d'une gde sagesse, très instruit des matières ecclesiastiques et moins respectable par sa naissance que digne de louanges par ses vertus par sa prudence et par ses talents. Il a fait de gds biens à la maison de St Magloire et à l'oratoire. Sa candeur le faisait autant estimer que sa générosité, sa mémoire sera toujours chère dans la congregation Il laissa pour executeur testamentaire Mr l'abbé Déaubonne, chanoine de Ne dame

Ouvrages

2 lettres au sujet de quelques refroidissement entre M l'abbé Duguet et Mr Boursier

fameux docteur de Sorbonne sur de faux rapports. Une est addressée à M Nevegasse de Senez, l'imprimée en 1731, l'autre a été imprimée séparément. Elle est écrite sur le même sujet

conférent l'autorité en ce qu'on y sent la personne présente et l'homme. Il a eu son rôle, qui a fini même de son vivant; mais de loin il n'est pas difficile de reconnaître, de saluer et même de goûter en lui l'alliance d'un jugement sévère, d'une probité souriante et d'une familiarité aimable.

8°
Ste Beuve Causeries du Lundi
T. V

Lundi, 12 janvier 1852.

LE SURINTENDANT FOUQUET

(Article Fouquet, dans l'*Histoire de Colbert*, par M. P. Clément.)

1846.

Le 9 mars 1661, Mazarin mourait à Vincennes, ministre absolu et maître de la France depuis qu'il avait triomphé de la Fronde. Parmi les hommes d'État de sa création et ceux qui tenaient sous lui le second rang, c'était à qui espérerait la plus grosse partie de cet héritage. Brienne, en sortant du château de Vincennes, rencontra Fouquet qui venait à pied par les jardins et à qui il apprit cette mort, ajoutant que le roi voulait lui parler ; et Fouquet, se voyant en retard, s'écria : « Ah! que cela est fâcheux! le roi m'attend, et je devrais être là des premiers! » Mais ce jeune roi, âgé de vingt-deux ans, n'attendait en réalité personne, et Fouquet débutait dans ce nouveau règne par la plus grande des illusions, s'il se croyait nécessaire.

Le lendemain, de bon matin, au Conseil auquel assistait Fouquet avec les autres ministres et secrétaires d'État, Louis XIV dit : « Messieurs, je vous ai fait assembler pour vous dire que jusqu'à présent j'ai bien voulu laisser gouverner mes affaires par feu M. le Cardinal, mais que dorénavant j'entends les gouverner moi-même; vous m'aiderez de vos conseils quand je vous les deman-

derai. » Fouquet entendit ces paroles sans y croire. S'il avait voulu sauver quelque portion de son crédit et de son pouvoir, il n'aurait pas eu un moment à perdre, et peut-être il était déjà trop tard. Le jeune roi était prévenu contre lui, ou plutôt éclairé sur lui. Mazarin l'avait mis en méfiance du surintendant, et, en même temps, il lui avait offert le remède : « Sire, je vous dois tout, avait-il dit à son lit de mort, mais je crois m'acquitter en quelque sorte avec Votre Majesté en lui donnant Colbert. » Depuis longtemps, Colbert avait l'œil sur les procédés de Fouquet, sur ses irrégularités et ses dilapidations; il avait adressé à Mazarin des mémoires détaillés à ce sujet; il allait continuer plus expressément le même rôle auprès de Louis XIV et par son ordre; et, s'il était poussé dans cette chasse ardente qu'il faisait au surintendant par tous les aiguillons de son ambition personnelle, il ne l'était pas moins par tous les instincts de sa nature exacte et rigide : intérêt à part, il devait en vouloir au surintendant de toute l'indignation et de toute la haine que peut avoir contre un magicien plein de maléfices et de prestiges le génie de la bonne administration et de l'économie.

Fouquet, comme Retz, était d'ailleurs un personnage aimable, séduisant, doué de qualités brillantes et de ressources infinies; d'un génie vaste, en prenant le mot *vaste* dans le sens de défaut, embrassant trop de choses à la fois, mais d'une âme élevée, d'un cœur libéral et généreux, aisément populaire. La sévérité même qu'on déploya contre lui témoigne de son importance et de l'idée qu'on avait de son audace et de son adresse. Louis XIV pardonna au cardinal de Retz, qui ne s'était révolté que contre Mazarin; il ne pardonna jamais à Fouquet, qu'il rencontra comme son premier adversaire personnel, et qu'il dut abattre pour commencer véritablement à régner.

Trois chapitres de M. Walckenaer au tome second de ses Mémoires sur madame de Sévigné, un chapitre du livre de M. Clément sur l'Administration de Colbert, ont parfaitement éclairci ce point d'histoire ; il n'est plus permis aujourd'hui d'être aveuglément du parti de Fouquet, à la suite de madame de Sévigné, de Pellisson et de La Fontaine. Les raisons d'État qu'eut Louis XIV sont mieux comprises ; il les a consignées en peu de mots dans les belles Instructions qu'il dicta pour son fils, et que ce même Pellisson, ancien premier commis de Fouquet et devenu secrétaire du monarque, écrivit de sa main (1).

Nicolas Fouquet, né à Paris en 1615, était fils d'un père breton, riche armateur, et que Richelieu avait fait entrer dans le Conseil de la marine et du commerce. A vingt ans, le jeune Fouquet eut une charge de maître des requêtes ; à trente-cinq ans, il était procureur général auprès du Parlement de Paris. Son frère, l'abbé Fouquet, qui l'aida à ses débuts, était un homme actif, intrigant, dévoué à Mazarin : les défauts de la famille se démasquaient en ce frère impétueux, et qui se montrait propre à tout : dans les autres membres ils se présentaient sous forme plus spécieuse et plus décente, et les projets, les vues aventureuses affectaient un air de supériorité et de grandeur, qui apparaît d'abord dans le surintendant dont nous parlons, et qu'on revit plus tard dans MM. de Belle-Isle, ses petits-fils.

En 1653, Fouquet fut appelé à la surintendance des finances conjointement avec Servien, mais il n'eut toute l'autorité que depuis 1655. Ce qu'étaient alors les finances, et le désordre qui y régnait, ne pourrait s'expliquer que moyennant de longs éclaircissements, et

(1) Il paraît prouvé aujourd'hui, d'après les recherches de M. Dreyss, que c'est M. de Périgny, plutôt que Pellisson, qui fut en ceci le principal secrétaire de Louis XIV.

par de plus initiés que nous ne saurions l'être. Retz a pu accuser Mazarin d'avoir porté le filoutage jusque dans le ministère, et en ce point certes il n'a pas menti. Mais Mazarin, gorgé de richesses, ne voulait pas du moins que d'autres l'imitassent, et, dans ses dernières années, il paraît s'être préoccupé de réparer les licences dont lui-même avait tant profité et vécu.

Un des hommes les moins scrupuleux et les plus entendus de ce temps-là, Gourville, raconte dans ses Mémoires très-sincères comment il fit la connaissance de Fouquet, qui le goûta et l'employa à plus d'une sorte de négociations. Fouquet lui parlant un jour de la peine qu'il avait à faire vérifier les édits au Parlement, Gourville lui dit qu'il y avait dans toutes les Chambres des conseillers importants dont la voix décidait de celle des autres, et qu'il y aurait manière de les acquérir moyennant quelque gratification de 500 écus, et promesse d'autant aux futures étrennes :

« J'en fis une liste particulière, ajoute-t-il, et je fus chargé d'en voir une partie que je connaissais. On en fit de même pour d'autres. M. Fouquet me parla de M. le président Le Coigneux comme d'une personne qu'il fallait tâcher de voir ; je lui dis que j'allais quelquefois à la chasse avec lui, et que je verrais de quelle manière je pourrais m'y prendre. Un jour, me parlant des ajustements qu'il faisait faire à sa maison de campagne, je lui dis qu'il fallait essayer de faire en sorte que M. le Surintendant aidât à achever une terrasse qu'il avait commencée. Deux jours après, j'eus ordre de lui porter deux mille écus, et de lui faire espérer que cela pourrait avoir de la suite. Quelque temps après, il se présenta une occasion au Parlement, où M. Fouquet jugea bien que ce qu'il avait fait avait utilement réussi. Il me chargea encore de quelques autres affaires ; et, étant fort content de moi, cela me fit espérer que je pourrais faire quelque chose par ce chemin-là. »

Les chemins étaient assez indifférents à Gourville, pourvu qu'ils menassent au but. Fouquet, quand il le jugea *stylé*, l'employa à faire rentrer de l'argent. Gourville raconte l'état de désordre où était dans ce temps (1657) l'administration des finances ; la place était rem-

plie de billets décriés qui provenaient de la banqueroute qu'avait faite quelques années auparavant le maréchal de La Meilleraye (alors surintendant) : on achetait ces anciens billets pour rien, et, en faisant des affaires avec le roi, on obtenait de Fouquet, comme condition, qu'il réassignât ces billets pour les sommes entières : « Cela fit beaucoup de personnes extrêmement riches, dit Gourville; cependant, parmi ce grand désordre, le roi ne manquait point d'argent, et, ayant tous ces exemples devant moi, j'en profitai beaucoup. »

Le roi ne manquait point d'argent, là est un point essentiel dont Pellisson s'est ensuite servi très-habilement dans les Défenses qu'il a données de Fouquet. Soyons juste, et rappelons ces parties de la cause, aussi ingénieuses qu'éloquentes, et qui seraient solides s'il n'y avait eu dans le cas de Fouquet que des irrégularités et des négligences de forme. Pellisson demande ce qu'on dirait si on lisait un jour dans une histoire, dans une de ces relations où l'on se plaît à faire remarquer combien les grands événements tiennent souvent à de petites causes :

« Cette année nous manquâmes deux grands succès, non pas tant faute d'argent que par quelques formalités des finances. On attendait un grand et infaillible secours de quelques affaires extraordinaires, rentes et augmentations de gages, mais la vérification n'en put être faite assez promptement. Un rapporteur de l'Édit s'alla malheureusement promener aux champs, un autre perdit sa femme ; on tomba dans les fêtes, et, après la vérification même, les expéditions de l'Épargne étaient longues par la multitude des quittances et des contrats. Girardin, le plus hardi des hommes d'affaires, avait promis deux millions d'avance, mais il était malade à l'extrémité; Monnerot le jeune, qui ne lui cédait ni en crédit ni en courage, pour quelque indisposition était aux eaux de Bourbon, etc... Le Surintendant trouvait de l'argent sur ses promesses (personnelles), mais la prudence ne lui conseillait pas d'engager si avant sa fortune particulière dans la publique ; il allait pourtant passer par-dessus, quand de grands et doctes personnages lui montrèrent clairement qu'il ne le pouvait ; car de prêter ces grandes sommes sans en tirer aucun dédommagement, c'était ruiner impitoyablement sa famille; d'en prendre le même

intérêt qu'un homme d'affaires, cela était indigne et même usuraire; de faire un prêt supposé sous le nom d'un autre, c'était une fausseté. Et par toutes ces circonstances malheureuses, l'armée manquant de toutes choses, et le mal étant plus prompt que le remède, nous ne pûmes jamais prendre Stenay, ni secourir Arras. »

Revenant à plus d'une reprise sur ce même ordre d'argumentation et usant de son droit d'avocat, Pellisson suppose, en lieu et place de Fouquet, le cardinal Mazarin en personne, questionné et chicané sur ce fait du maniement d'argent et obligé de rendre compte :

« En conscience, dit-il, quel homme de bon sens lui eût pu conseiller d'autre harangue que celle de Scipion : *Voici mes registres, je les apporte, mais c'est pour les déchirer. En ce même jour, je signai, il y a un an, la Paix générale et le mariage du roi, qui ont rendu le repos à l'Europe; allons en renouveler la mémoire au pied des autels.* »

Mais on peut répondre à Pellisson, premièrement, que Fouquet n'avait pas fait ces actes mémorables dont Mazarin pouvait revendiquer hautement l'honneur; qu'il n'avait encore rien réalisé de grand en son nom pour l'Etat; que s'il avait rendu des services en ces temps de difficultés et de gêne, ce n'était pas de ces services éclatants qui couvrent et qui rachètent tout. En second lieu, l'argumentation de Pellisson ne s'applique qu'à des irrégularités, à des transactions utiles et indispensables, et non à des déprédations personnelles, profitables seulement à ceux qui les commettaient, ruineuses à l'État, dont elles augmentaient la gêne et dont elles aggravaient les charges.

Tout le monde alors dans les finances faisait des affaires; le tort de Fouquet fut d'en faire plus qu'un autre, avec profusion, avec scandale, et de ne pas s'apercevoir que le moment était venu où il fallait changer de méthode et compter avec le maître. Il paya cruellement cette erreur, il paya pour tous; on put le plaindre d'avoir été si complétement immolé; mais, au point de

vue et au tribunal de l'histoire, il a mérité sa perte.

Un moment il parut pressentir le danger : se voyant observé et épié de près par Colbert, et ne pouvant espérer de tout justifier, il fit au roi une fausse confession; il lui déclara qu'il s'était fait, du vivant du cardinal Mazarin, bien des choses sans que les ordres fussent en bonne forme, demandant absolution et sûreté pour le passé. Le roi lui répondit : « Oui, je vous pardonne tout le passé, et vous donne ce que vous me demandez. » Au lieu de profiter du pardon et de rentrer dans les voies de la rectitude, Fouquet ne songea qu'à redoubler d'adresse; il présentait au roi de faux états de situation, que Colbert contrôlait et réfutait en secret. Bientôt tout poussa le jeune monarque à la perte de Fouquet : l'indignation d'être pris pour dupe, le sentiment de l'autorité souveraine, que tenait seul en échec un ministre insolent, les fiertés les plus légitimes de l'homme et du roi contre un présomptueux qui lui faisait concurrence en toutes choses.

Fouquet s'était créé, dans sa terre magnifique de Vaux, comme un Versailles anticipé; il y avait fait exécuter des travaux immenses dont il s'efforça d'abord de dérober l'étendue et les dépenses à la connaissance du roi, bien que, par une contradiction singulière et bien naturelle aux fastueux, il affectât ensuite de lui en étaler les résultats et les merveilles. Là il s'était donné, avant Louis XIV, Le Vau pour architecte, Le Brun pour peintre, Le Nôtre pour dessinateur des jardins, Molière et La Fontaine pour poëtes, Pellisson pour secrétaire, Vatel pour maître d'hôtel, tout ce que Louis XIV aura plus tard à lui (excepté La Fontaine) (1).

(1) Soyons tout à fait exact. Vatel (puisque nous l'avons cité en si grande compagnie) passa depuis au service, non du roi, mais de M. le Prince. Ce coup d'épée qu'il se donna au travers du corps à Chantilly le dit assez.

Fouquet essaya enfin, un jour, de se compléter dans cette sorte de ménage et d'établissement royal, en se donnant La Vallière pour maîtresse. Il s'adressa imprudemment à elle, sans se douter à qui elle était déjà. Mais ce jour-là, il avait comblé la mesure, et toutes les colères, depuis plusieurs mois accumulées, débordèrent.

Fouquet n'était pas beau; mais un surintendant n'est jamais laid. Il était plus vain encore que libertin, et il tenait plus à la qualité et à la difficulté qu'à l'objet même.

On disait que Fouquet était « le cœur le plus magnifique du royaume. » C'était offenser Louis XIV et le braver dans sa partie la plus sensible, que d'avoir cette réputation-là; le glorieux sujet ne voyait pas qu'il usurpait directement sur la part du souverain.

Ce qui perdit Fouquet au degré de chute où il s'abîma, ce n'est pas tant encore le désordre et la dilapidation dont il s'était rendu coupable, ce fut ce qui perdit tant d'autres hommes spirituels et habiles, je veux dire l'excès de présomption et la vanité. C'est à lui que pensait Louis XIV quand il écrivait dans son État de la France en 1661 :

« Les finances, qui donnent le mouvement et l'action à tout ce grand corps de la monarchie, étaient entièrement épuisées, et à tel point qu'à peine y voyait-on de ressource; plusieurs des dépenses les plus nécessaires et les plus privilégiées de ma maison et de ma propre personne étaient ou retardées contre toute bienséance, ou soutenues par le seul crédit, dont les suites étaient à charge. L'abondance paraissait en même temps chez les gens d'affaires, qui d'un côté couvraient toutes leurs malversations par toute sorte d'artifice, et les découvraient de l'autre par un luxe insolent et audacieux, comme s'ils eussent appréhendé de me les laisser ignorer. »

On a mainte fois raconté cette fameuse fête donnée à Vaux par Fouquet à Louis XIV le 17 août 1661, et durant laquelle le roi avait résolu d'abord de le faire arrêter, comme si le scandale d'une telle opulence devait étouffer tout respect de l'hospitalité. La reine mère

pourtant obtint de Louis XIV de différer une justice qui aurait trop ressemblé à une vengeance.

Si prévenu qu'il fût des profusions et des splendeurs de Vaux, Louis XIV en arrivant fut étonné et ne put s'empêcher de le paraître. Fouquet à son tour fut étonné, dit-on, de l'étonnement du maître, comme si lui-même ne l'avait pas prévu et n'avait pas tout fait pour cela. Entre tant d'objets qui occupaient l'attention, deux particularités remarquables ont été souvent citées et sont restées dans la mémoire : les armes et la devise de Fouquet qu'on voyait partout, un écureuil grimpant avec cette devise : *Quò non ascendet?* Où ne montera-t-il point (1)? — et le portrait de mademoiselle de La Vallière que Louis XIV aperçut en passant sur quelque panneau mythologique. Pendant la journée, Fouquet reçut un petit billet de son amie madame Du Plessis-Bellière, qui lui apprenait le projet qu'avait eu le roi de le faire arrêter sur les lieux mêmes et séance tenante. Il se contint et fit bon visage. Cependant on jouait *les Fâcheux* de Molière. Rien ne manque, on le voit, au dramatique de cette fête célèbre.

Louis XIV prit beaucoup sur lui-même en cette circonstance, et il convient que tout ce dessein lui donna une peine incroyable. Il n'avait songé d'abord qu'à éloigner le surintendant des affaires ; mais le voyant si plein de projets et d'humeur si inquiète, si empressé à se faire des amis, à s'étendre en crédit dans tous les sens, fortifiant Belle-Isle en Bretagne en même temps qu'il décorait si royalement sa terre de Vaux, il jugea qu'il fallait faire sur lui un exemple et ne pas laisser renaître un seul instant ces velléités, ces réminiscences encore récentes de la Fronde. Fouquet, avec sa place

(1) Il faut dire pourtant que *fouquet*, dans le patois de l'Anjou, veut dire *écureuil ;* c'étaient donc des armes parlantes, et la devise était comme naturellement indiquée.

de Belle-Isle-en-Mer, faisait mine, en vérité, de vouloir être un duc de Bouillon dans Sedan. Louis XIV, en coupant court à ce qui nous semble aujourd'hui des chimères et à ce qui n'était pas tout à fait invraisemblable alors, faisait l'œuvre de la monarchie et en même temps de la France. Mais le retard qu'il dut mettre à l'exécution de son projet lui coûtait beaucoup :

« Car, non-seulement, dit-il, je voyais que, pendant ce temps-là, il pratiquait de nouvelles subtilités pour me voler, mais ce qui m'incommodait davantage était que, pour augmenter la réputation de son crédit, il affectait de me demander des audiences particulières; et que, pour ne pas lui donner de défiance, j'étais contraint de les lui accorder, et de souffrir qu'il m'entretînt de discours inutiles, pendant que je connaissais à fond toute son infidélité. Vous pouvez juger qu'à l'âge où j'étais, il fallait que ma raison fît beaucoup d'effort sur mes ressentiments, pour agir avec tant de retenue. »

Dix-neuf jours après la fête de Vaux, la Cour était à Nantes, et Fouquet malade de la fièvre venait d'y arriver, lorsque Louis XIV, qui avait tout concerté et pris soin, jusqu'à la fin, de tirer du surintendant les ordonnances de payement qui étaient nécessaires au service, le fit arrêter par d'Artagnan (5 septembre) au moment même où Fouquet sortait de travailler avec lui. Louis XIV l'avait retenu exprès sous divers prétextes jusqu'à ce qu'il eût aperçu par la fenêtre de son cabinet d'Artagnan à son poste, dans la cour du château. On a une lettre de Louis XIV datée du jour même, et dans laquelle il rend compte des moindres détails de l'exécution à la reine mère :

« J'ai discouru ensuite sur cet accident, dit-il, avec ces Messieurs qui sont ici avec moi; je leur ai dit franchement qu'il y avait quatre mois que j'avais formé mon projet; qu'il n'y avait que vous seule qui en eussiez connaissance, et que je ne l'avais communiqué au sieur Le Tellier que depuis deux jours, pour faire expédier les ordres. Je leur ai déclaré aussi que je ne voulais plus de surintendant, mais travailler moi-même aux finances avec des personnes fidèles qui agiront sous moi, connaissant que c'était le vrai moyen de me mettre dans l'abondance

et de soulager mon peuple. Vous n'aurez pas de peine à croire qu'il y en a eu de bien penauds ; mais je suis bien aise qu'ils voient que je ne suis pas si dupe qu'ils s'étaient imaginé, et que *le meilleur parti est de s'attacher à moi.* »

Six mois s'étaient écoulés depuis la mort de Mazarin : ce fut le temps qu'il fallut pour consommer cette ruine et opérer ce coup de maître. A partir de ce jour seulement, Louis XIV montra qu'il était véritablement roi ; il fut désormais évident à tous que lui seul régnerait et gouvernerait, et qu'il n'y aurait point de premier ministre. L'arrestation de Fouquet ne peut donc être considérée comme une simple catastrophe individuelle ; elle donna le signal d'une véritable révolution dans le régime de la France.

Dans les premiers temps de cette arrestation, l'opinion publique était loin d'être favorable à Fouquet : on eut à craindre, durant sa translation de Nantes à Paris, que la populace ne se portât à des excès contre sa personne. Les premières découvertes qui se firent à Saint-Mandé dans les papiers de Fouquet n'étaient nullement propres à lui réconcilier l'indulgence du monde. Je ne sais au juste ce que renfermait cette précieuse cassette dont on a tant parlé : elle existe, je le crois, à la Bibliothèque nationale dans quelque recoin ignoré ; le jour où elle en sortira, on en pourra faire à tête reposée l'inventaire (1). Ce ministre imprudent et vain faisait collection non-seulement des plans de révolte et de résistance à main armée qui lui avaient passé quelquefois

(1) Depuis j'ai su que les papiers de la cassette de Fouquet sont très-bien connus de messieurs de la Bibliothèque nationale ; M. Chéruel, qui a publié d'intéressantes études d'histoire d'après les Mémoires inédits de d'Ormesson (1850), et qui prépare un nouveau travail sur cette partie du règne de Louis XIV, a bien voulu me communiquer des analyses et des extraits qu'il en a faits pour lui-même. Si l'occasion se présente, j'y pourrai revenir un jour.

par l'esprit, mais encore et surtout des lettres galantes qui lui étaient adressées. Il y en avait de quelques femmes de la Cour, de celles même qu'on n'aurait pas soupçonnées : une seule, dit-on, mademoiselle de Meneville, se trouva entièrement compromise ; mais c'était l'être déjà que de se trouver dans cette cassette intime. Madame de Sévigné eut cet honneur et ce désagrément ; elle avait beaucoup écrit au surintendant au sujet de son cousin La Trousse ; ses lettres, qui ressemblaient si peu aux autres, avaient assez charmé l'homme d'esprit dans Fouquet pour qu'il les réunît à son mystérieux trésor. La plus grande justification de madame de Sévigné, ce fut la franchise et la netteté avec laquelle elle prit bientôt après la défense de celui dont elle aurait eu à se plaindre. On ne marche pas ainsi la tête levée et à front découvert, quand on se sent, si peu que ce soit, coupable.

Ici la scène change. L'extrême rigueur dont on usa envers Fouquet désormais abattu et sans ressource, la justice exceptionnelle à laquelle on le livra, la partialité de quelques-uns des commissaires et de ceux qui étaient chargés de l'examen des papiers et du rapport, les pensées cruelles dont ses ennemis ne se cachaient point à son sujet, l'âpreté des vengeances politiques qui n'allaient pas à moins qu'à demander sa tête, les lenteurs et les péripéties du procès qui dura plus de trois ans à instruire, tout concourut à retourner l'opinion et à gagner à l'accusé la pitié universelle. Les gens de lettres surtout y aidèrent puissamment : Fouquet les avait toujours recherchés, distingués et favorisés ; ils se montrèrent reconnaissants, et aujourd'hui le nom de cet illustre malheureux ne se présente à la postérité qu'environné et comme protégé de ces trois noms de madame de Sévigné, de Pellisson et de La Fontaine.

On a la gazette et le compte rendu du procès par madame de Sévigné pendant les cinq semaines que dura l'interrogatoire et que l'accusé fut sur la sellette (14 novembre — 20 décembre 1664) ; elle rend compte jour par jour des moindres incidents et des diverses émotions à M. de Pomponne, cet ami de Fouquet, et enveloppé alors dans sa disgrâce :

« Aujourd'hui (18 novembre), notre cher ami est encore allé sur la sellette. L'abbé d'Effiat l'a salué en passant ; il lui a dit en lui rendant le salut : « Monsieur, je suis votre très-humble serviteur, » avec cette mine riante et fixe que nous connaissons. L'abbé d'Effiat a été si saisi de tendresse qu'il n'en pouvait plus. »

Nous savons presque par cœur ces lettres charmantes qui ouvrent le recueil de toutes celles de madame de Sévigné, et où elle nous montre si vivement son enjouement d'esprit jusque dans les plus grandes angoisses de son cœur. Ne demandez pas à madame de Sévigné, une fois engagée dans ce récit, de l'impartialité, ni un jugement sur le fond ; elle est amie, elle est dévouée, elle est déterminée à trouver tout bien et admirable de la part de l'accusé. Elle et les partisans de Fouquet ne craignent rien tant qu'une chose, c'est la peine de mort, cette peine que le roi désire, et qu'il n'aurait point commuée. Elle en est au soulagement et à la joie quand l'avis de M. d'Ormesson passe, lequel concluait au bannissement perpétuel.

Le ministre Le Tellier, qui n'aurait pas été fâché que Fouquet eût été condamné à mort, laissa échapper un mot énergique et cruel à propos de ce procès où l'on demanda trop, et où, en exagérant certaines charges, on alla contre le but : « Pour avoir voulu faire la corde trop grosse, disait-il, on ne pourra la serrer assez pour l'étrangler. » C'est ainsi, en effet, que Fouquet échappa à tant de haines conjurées.

Pellisson, qui avait été premier commis de Fouquet, et qu'on avait arrêté en même temps que lui, composa à la Bastille et fit paraître, durant le cours du procès, des Mémoires et Discours au roi, dans lesquels il alléguait en faveur du surintendant tout ce qui se pouvait dire de plus ingénieux, de plus élégant, de plus éloquent même, sous la forme académique alors en usage. Il y faisait valoir les belles qualités de Fouquet, les importants services qu'il avait rendus sous Mazarin, sa fidélité au sein du Parlement sur la fin de la Fronde, ses ressources de financier dans les temps de guerre, cette vigueur, cette adresse, ce courage, ce génie naturel qu'il compare à un cheval trop emporté, mais généreux : Domptez-le, Sire, mais ne le tuez pas. C'est là le sens et le résumé de ce que dit en style plus périodique le très-habile Pellisson.

Louis XIV, pour perdre plus sûrement Fouquet, avait employé un artifice dont nous avons peine à supporter l'idée. Fouquet, bien que surintendant, avait gardé sa place de procureur général au Parlement de Paris, ce qui rendait impossible de le faire juger par commissaires en violation des droits et priviléges de sa Compagnie. Il fallut donc, avant de songer à l'arrêter, l'amener à se démettre de cette charge de procureur général. On lui fit insinuer qu'il serait agréable au roi qu'il s'en défît, qu'il la vendît, et qu'il fît cadeau au roi lui-même du prix de cette charge qui allait à plus d'un million. Le million, argent comptant, offert par Fouquet, avait été accepté par le roi et porté à Vincennes. Pellisson ne craignit pas de faire allusion à cette circonstance :

« Balança-t-il un moment, Sire, pour se défaire de la chose du monde qu'il avait toujours tenue pour la plus précieuse ? Écouta-t-il la voix de ses amis alarmés de cette pensée ? Ne répondit-il pas, avec toute la confiance qu'on pourrait presque prendre en Dieu même, qu'il ne voulait (ce furent ses propres termes) ni protection, ni sup-

port, ni bien, ni honneur, ni vie, qu'en la bonté de Votre Majesté, et n'employa-t-il pas sur l'heure même pour votre service tout ce qu'il avait reçu du prix de sa charge? Certes, Sire, je ne puis croire que Votre Majesté en puisse rappeler le souvenir sans en être attendrie. Que serait-ce si elle voyait encore cet infortuné même, à peine connaissable, mais moins changé et moins abattu de la longueur de sa maladie et de la dureté de sa prison que du regret d'avoir pu déplaire à Votre Majesté, et qu'il lui dît : « Sire, j'ai failli, si Votre Majesté « le veut; je mérite toute sorte de supplices; je ne me plains point « de la colère de Votre Majesté : souffrez seulement que je me plaigne « de ses bontés. Quand est-ce qu'elles m'ont permis de connaître « mes fautes et ma mauvaise conduite? Quand est-ce que, par un « clin-d'œil seulement, Votre Majesté a fait pour moi ce que les « maîtres font pour leurs esclaves les plus misérables, ce qu'il est « besoin que Dieu fasse pour tous les hommes et pour les rois même, « qui est de les menacer avant que de les punir? Et de quoi n'au- « rais-je point été capable, de quoi ne le serais-je point, si Votre « Majesté avait mieux aimé, si elle aimait mieux encore me corriger « que me perdre? »

Il y aurait à répondre que Fouquet avait été averti le jour même où il avait cru devoir faire au roi son semblant de confession et réclamer indulgence pour le passé, et qu'il s'était montré incorrigible. Mais Pellisson ne tirait pas moins le plus heureux parti, pour la défense de son client, de cette dissimulation qui était une qualité royale et qui, dans l'application présente, avait été poussée si loin. Si un tel plaidoyer, au lieu d'être simplement imprimé, avait été prononcé devant Louis XIV, le jeune roi n'aurait pu y résister, je le crois, et, à cet endroit-là, il lui serait arrivé comme à César, le jour où l'arrêt de condamnation de Ligarius échappa de ses mains.

On sait les vers de La Fontaine, sa touchante et immortelle Élégie en faveur d'*Oronte*, toute semée de vers délicieux ;

Voilà le précipice où l'ont enfin jeté
Les attraits enchanteurs de la prospérité!
. . . .
Le plus sage s'endort sur la foi des zéphyrs,

et qui se termine par ce mot si conforme à la misère humaine :

> Et c'est être innocent que d'être malheureux.

La Fontaine devait bien ce soupir de cœur à Fouquet : c'était celui-ci qui avait en quelque sorte découvert le poëte. Il l'avait tiré de la province et fixé à Paris ; il lui avait donné une pension à cette condition qu'il en payerait chaque terme par une pièce de vers ; et le paresseux s'en acquitta toujours. Jamais La Fontaine ne fut plus à l'aise ni plus à son avantage que dans ce cadre des merveilles de Vaux, dans ce premier Versailles sans contrainte et légèrement licencieux. L'autre Versailles fut toujours trop régulier et trop solennel pour lui.

On ferait tout un chapitre de cette protection indulgente et libérale que Fouquet accordait aux gens d'esprit et aux gens de lettres, et de la reconnaissance qu'il trouva en eux. En apprenant son arrestation, le gazetier Loret, l'un de ses pensionnaires, parla de lui en des termes qui firent supprimer sa pension par Colbert. Fouquet le sut, et, tout prisonnier qu'il était, il fit prier mademoiselle de Scudéry d'envoyer secrètement à Loret 1,500 fr. pour le dédommager ; ce qui fut exécuté, et sans qu'on pût deviner d'abord d'où venait le bienfait. Le médecin anatomiste Pecquet avait été choisi par Fouquet pour être son *médecin de plaisir*, pour l'entretenir à ses heures perdues des plus jolies questions de la physique et de la physiologie ; Pecquet ne se consola jamais d'avoir été séparé de lui. Le poëte épicurien Hesnault fit contre Colbert, en faveur de l'accusé, un sonnet sanglant et implacable, d'une vigueur toute stoïque. Mais le plus grand témoignage rendu à Fouquet dans sa disgrâce, fut assurément celui du poëte Brébeuf, lequel, dit-on, mourut de chagrin et de dé-

plaisir de le savoir arrêté : voilà une mort qui est à elle seule une oraison funèbre.

Les gens de lettres, ceux qui sont vraiment dignes de leur nom et de leur qualité, ont été de tout temps sensibles à certains procédés, à certains actes de prévenance et de délicatesse, à certaines choses faites à temps et d'une manière qui honore. Ils s'inquiètent moins de la solidité et de la suite chez les hommes puissants qui passent, que d'une certaine libéralité qui a son principe dans les sentiments. Les âmes des poëtes sont reconnaissantes. Je parle des gens de lettres dans le temps où ils faisaient une classe à part, et de l'élite de cette classe. Maintenant, je le sais, tout le monde est plus ou moins homme de lettres ; ce n'est plus une classe proprement dite ; on les traite avec la rudesse et le positif qui règnent dans les relations ordinaires de la vie, et eux-mêmes ils semblent s'être dès longtemps appliqué ce régime universel. Servir le public est, après tout, pour eux, le parti le plus sûr, et, en définitive, c'est le plus noble aussi. Pourtant, il ne sera jamais indifférent à l'honneur d'un pouvoir établi d'avoir ou de n'avoir pas le sentiment de ce qui peut se rencontrer encore du côté de la littérature, et dans les âmes vraiment littéraires, de ressorts vifs et généreux. Il y a eu des régimes tout entiers, réputés sages, qui n'y ont rien compris.

Qu'on veuille bien m'entendre : une distinction, une louange juste et bien placée, de l'attention, ce sont de ces faveurs qui rattachent les âmes, même les plus libres. Dans mon parfait désintéressement, j'ai peut-être le droit de dire ces choses, et l'exemple de Fouquet, qui y mêlait d'ailleurs un peu trop de pensions, me les suggère.

Fouquet, une fois condamné, fut bien vite enseveli. Louis XIV, par une suite de rigueurs qui doivent enfin

paraître excessives, jugea à propos de commuer plus sévèrement la peine, et de changer le bannissement en une prison perpétuelle. Fouquet, âgé pour lors de cinquante ans, fut envoyé dans le château de Pignerol sur les confins du Piémont. Il sembla tout d'abord y justifier le vœu de sa respectable et sainte mère, laquelle ne voyait dans les grandeurs du surintendant qu'une occasion de fautes et de chutes, et qui, en apprenant son arrestation à Nantes, se jeta à genoux en s'écriant : « C'est à présent, mon Dieu, que j'espère du salut de mon fils! » Enfermé à Pignerol, il se livra, dit-on, à la contemplation des choses spirituelles, et l'on dit même qu'il composa quelques traités de morale. Il en lisait du moins, et méditait à loisir sur les proverbes et les maximes de sagesse de Salomon. Un peu de superstition se mêlait de loin, dans le préjugé public, à l'idée de son infortune. Quelque temps après son arrivée à Pignerol, le tonnerre tomba en plein midi dans la chambre qu'il occupait, et, au milieu de beaucoup de ruines, le laissa sain et sauf : « d'où quelques-uns prirent occasion de dire que bien souvent ceux qui paraissent criminels devant les hommes ne le sont pas devant Dieu. » C'est ainsi qu'on avait tiré conjecture et présage d'une comète qui avait paru dans le temps de son procès. Mais bientôt ces derniers signes d'attention s'évanouirent. On ne songea pas plus à Fouquet qu'à un mort, dont le nom revient à peine quelquefois dans l'entretien. On sait très-peu de chose de sa prison. Les précautions auxquelles il était soumis, et qui sont attestées par des lettres de Louvois, furent longtemps de la plus minutieuse rigueur : il fallut des années pour qu'on s'en relâchât peu à peu. Une de ses grandes distractions dut être lorsqu'on lui donna en 1671 Lauzun, le favori disgracié, pour compagnon et voisin de captivité; quand ils parvinrent à communiquer entre eux,

ils étaient comme deux ombres dans les Enfers, s'entretenant des choses fabuleuses d'un autre monde. Au mois de mai 1679 seulement, on permit à sa femme et à ses enfants d'aller visiter le prisonnier dont la santé était altérée; il y avait dix-sept ans qu'ils étaient séparés. On croit que Fouquet allait obtenir un adoucissement tardif et la permission d'aller aux eaux de Bourbonne, lorsqu'il mourut en mars 1680, à l'âge de soixante-cinq ans.

Son souvenir est resté comme un des grands exemples de catastrophe politique et d'infortune. N'ayant jamais dirigé en chef le Gouvernement, on ne peut se faire une idée bien précise de la portée et des limites de sa capacité et de son esprit. On l'entrevoit vaste, exagéré, facile et brillant, hardi et aventureux, plutôt d'expédients que d'ensemble, de ceux qui, par tous les vents, vont à toutes voiles et doivent tôt ou tard échouer par imprudence et témérité. Il a été, comme Retz, un grand dissipateur de dons naturels et de qualités heureuses. Son malheur prolongé, en réveillant la pitié publique, et en mettant à découvert ses amis fidèles, a fait sa gloire; on n'inspire jamais de tels dévouements parmi l'élite des esprits, sans avoir, plus ou moins, de quoi les mériter (1).

(1) Pellisson, dans son *Histoire de Louis XIV*, où il n'est plus l'avocat de Fouquet, nous mène à l'explication de son caractère quand il le définit ainsi : « L'un était d'un génie élevé, fertile en expédients et en ressources, plein de vigueur et *tempéré de beaucoup d'humanité.* » Fouquet avait en lui la fibre humaine, il savait la toucher dans les autres, et elle lui répondit.

FOUCQUET.

Nicolas Foucquet, marquis de Belle-Isle, naquit, en 1615, de madame de Maupeou, femme très-pieuse, issue d'une famille originaire de Normandie. La vivacité de son esprit et sa pénétration donnèrent de lui, dès sa jeunesse, les idées les plus avantageuses. A 20 ans, il fut reçu maître des requêtes, et procureur-général au parlement de Paris à 35.

Alors une des plus dangereuses plaies du royaume était l'épuisement des finances, également funeste au Prince dont il traversait les desseins, et aux sujets sur lesquels il attirait les impôts; épuisement causé en partie par les dépenses des guerres civiles et étrangères, et par l'avarice insatiable et les déprédations du cardinal Mazarin qui s'était approprié, en souverain, plusieurs branches des revenus de l'état. A la mort de ce Ministre, Foucquet eut la place de surintendant des finances; mais il avait des envieux auxquels sa conduite donna des armes. Loin de ménager et de réparer le trésor par une sage économie, il le dépensa en prodigalités, et employa des sommes immenses pour faire bâtir sa maison de Vaux. Le roi, prévenu, par différens avis, de ses profusions et des partisans qu'il attachait à sa personne avec les richesses publiques, ouvrit

les yeux et résolut la chute de son ministre. En 1661, une fête superbe fut donnée, dans la maison de Vaux, à la reine-mère et à Louis XIV qui, malgré le plaisir qu'il parut prendre et les caresses qu'il fit au Surintendant, voulait le faire arrêter au milieu de la fête; mais un mot de la reine-mère empêcha alors l'exécution de ce projet.

Quelque temps après on attira Foucquet à Nantes où l'on se saisit de sa personne. Son procès est un des événemens curieux du règne de Louis XIV. Quoique Foucquet fût coupable, le projet de le perdre fut tramé avec un art si odieux; la conduite des juges, dont plusieurs étaient ses ennemis, fut si passionnée, qu'on ne peut s'empêcher de le plaindre. Accusé, arrêté comme coupable du désordre des finances, il est condamné au bannissement pour crime d'état; et ce crime est un projet vague, de résistance et de fuite dans les pays étrangers, qu'il avait jeté sur le papier quinze ans auparavant, lorsque les factions de la Fronde partageaient la France, et qu'il croyait avoir à se plaindre de l'ingratitude de Mazarin. Cet écrit, qu'il avait entièrement oublié, fut trouvé dans ses papiers. Dans un des interrogatoires qu'on lui fit subir; vous ne pouvez nier, lui dit le chancelier Le Tellier, que ce projet ne soit un crime d'état? « Un crime d'état, répondit-il, c'est quand on « est dans une charge principale, qu'on a le secret « du prince, et que tout d'un coup on se met du

« côté de ses ennemis; qu'on engage sa famille
« dans les mêmes intérêts; qu'on fait ouvrir les
« portes des villes dont on est gouverneur à l'ar-
« mée des ennemis, et qu'on la ferme à son véri-
« table maître; qu'on porte, dans le parti con-
« traire, tous les secrets de l'état; voilà, Monsieur,
« ce qui s'appelle un crime d'état. » Réponse d'autant plus spirituelle et plus piquante, qu'elle était l'histoire même du Chancelier. Après trois ans de procédures, on le condamna à un bannissement qui fut commué en une prison perpétuelle. On avait tellement persuadé au roi que Foucquet avait des appuis formidables, qu'il le fit accompagner à sa prison de Pignerol par cinquante mousquetaires; et ces appuis étaient Pélisson qui eut le courage de le défendre, de partager sa captivité et d'écrire des mémoires pour sa justification; et La Fontaine, qu'il avait protégé, et qui pleura ses malheurs dans une élégie noble, belle et touchante où il osa demander sa grâce au Monarque irrité; traits de générosité qui sont les plus beaux ornemens des fastes de la littérature! M. d'Ormesson, nommé son rapporteur, se couvrit aussi d'honneur dans le procès, par l'éloquence courageuse avec laquelle il défendit Foucquet contre les fausses accusations, et le soutint contre celles qui, quoique vraies peut-être, étaient sans preuves. Colbert, qui remplaça Foucquet, et Le Tellier furent, dit-on, des plus acharnés à sa perte. On rapporte, à ce sujet,

FOUCQUET.

Nicolas Foucquet, marquis de Belle-Isle, naquit, en 1615, de madame de Maupeou, femme très-pieuse, issue d'une famille originaire de Normandie. La vivacité de son esprit et sa pénétration donnèrent de lui, dès sa jeunesse, les idées les plus avantageuses. A 20 ans, il fut reçu maître des requêtes, et procureur-général au parlement de Paris à 35.

Alors une des plus dangereuses plaies du royaume était l'épuisement des finances, également funeste au Prince dont il traversait les desseins, et aux sujets sur lesquels il attirait les impôts; épuisement causé en partie par les dépenses des guerres civiles et étrangères, et par l'avarice insatiable et les déprédations du cardinal Mazarin qui s'était approprié, en souverain, plusieurs branches des revenus de l'état. A la mort de ce Ministre, Foucquet eut la place de surintendant des finances; mais il avait des envieux auxquels sa conduite donna des armes. Loin de ménager et de réparer le trésor par une sage économie, il le dépensa en prodigalités, et employa des sommes immenses pour faire bâtir sa maison de Vaux. Le roi, prévenu, par différens avis, de ses profusions et des partisans qu'il attachait à sa personne avec les richesses publiques, ouvrit

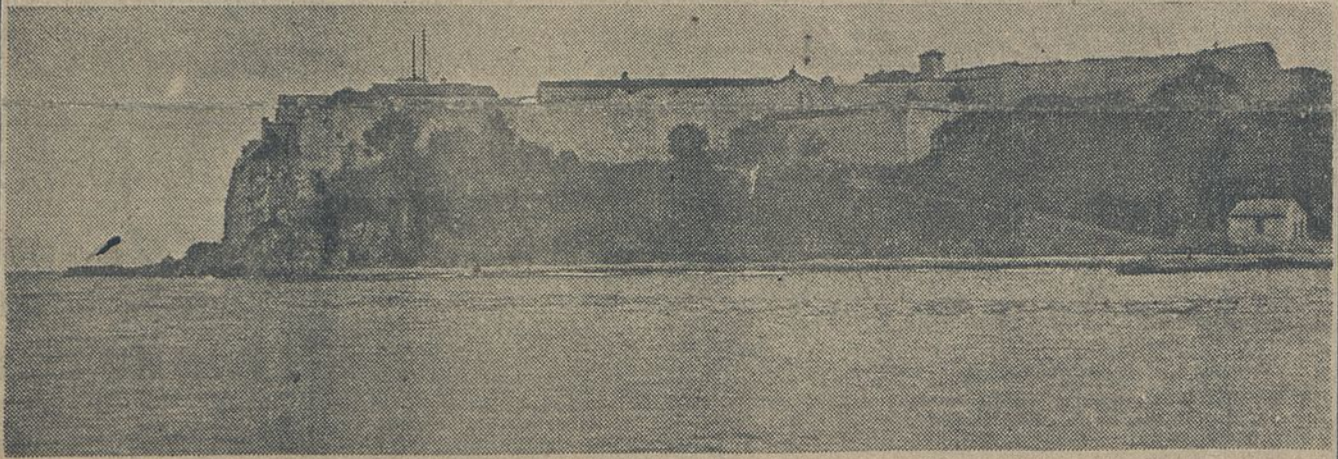

L'ILE SAINTE-MARGUERITE

L'île Sainte-Marguerite — propriété de l'Etat — la plus grande des îles de Lérins, située en face de Cannes, à 2 km. seulement de la pointe de la Croisette.

Elle a une superficie de 210 ha., constituée à peu près uniquement par une pinède. Les seules constructions de l'île sont le vieux fort datant de Richelieu, et un hôtel-restaurant.

Ce fort, qui servit souvent de prison, eut deux illustres captifs : l'Homme au Masque de fer, qui y fut enfermé dix-sept ans, et le maréchal Bazaine. Interné à Sainte-Marguerite le 26 décembre 1873, Bazaine s'en évada le 10 août 1874 et réussit à passer en Espagne, où il mourut quatorze ans plus tard.

des attentats dirigés par les patriotes contre les troupes allemandes d'occupation et leurs complices ;

Que sous l'autorité de Pétain qui, au moment de l'armistice, avait refusé de quitter la France sous le prétexte qu'on ne défendait son pays en le quittant, s'organisait une levée de troupes françaises sous le nom de : Légion contre le bolchevisme », destinées à aller, sous l'uniforme allemand, combattre aux côtés de l'armée allemande contre la Russie ; qu'à cette occasion Pétain adressait des messages où il assurait

Attendu qu'en avril 1942, sur l'injonction des occupants, Pétain ramenait au pouvoir Laval dont, quelques mois auparavant, il avait flétri les menées ;

Qu'un des premiers actes de Laval, redevenu ministre, était de proclamer, sans protestation du chef de l'Etat et même d'accord avec celui-ci : « Je souhaite la victoire de l'Allemagne. » Qu'à partir de cette époque, les entreprises de cette dernière puissance contre notre pays allaient s'aggraver chaque jour;

Ordre à l'Afrique du Nord de résister aux Alliés

Qu'en novembre 1943, l'Empire britannique et les Etats-Unis ayant, enfin, passé en Afrique du Nord à une offensive qui devait nous libérer du joug allemand, Pétain donnait, en termes formels, aux autorités relevant de son gouvernement, l'ordre de résister par les armes à ceux qu'il appelait nos agresseurs; que les instructions secrètes démentant cet ordre après la cessation du feu n'ont pas empêché le sang de couler; que l'amiral Esteva, résident général en Tunisie, obéissant à ces ordres, organisait une résistance qui aboutissait à de vifs combats contre nos libérateurs;

Qu'à la fin de cette opération, Pétain, de concert avec les autorités allemandes, adressait à Esteva des remerciements pour la façon dont il avait rempli son devoir; que la majeure partie de notre flotte stationnée dans le port de Toulon se sabordait enfin en novembre 1943 [...]mands, mais que Pétain ne prenait, ni ne faisait prendre aucune mesure pour essayer de la faire sortir en haute mer et gagner l'Afrique du Nord;

Que, pendant ce temps, se poursuivaient sur notre sol des propagandes de plus en plus haineuses contre le général de Gaulle, l'An[...] terre, les Etats-Unis, la Russie;

Que Pétain, qui avait fait en[...] dans ses divers gouvernements [...] certain nombre d'individus taré[...] gravement compromis par leur [...] lusion avec l'Allemagne ou l'I[...] (Déat, Bonnard, Alibert, etc.), [...] gnait comme ministre de sa pr[...] gande un ancien parlement[...] Philippe Henriot, dont les manif[...] tions oratoires avaient comme th[...] soit l'insulte à nos anciens a[...] soit les périls et risques aux[...] nous exposait la libération;

Qu'on assista ainsi à un déch[...] ment croissant de fureur cont[...] Russie, l'Angleterre, les Etats[...]

quel point son intérêt personnel le guidait, que la légitimité de son gouvernement fût reconnue par nos alliés ;

Attendu que si Pétain, au cours des audiences de la Haute Cour, a opposé un mutisme systématique aux questions qui lui étaient adressées, il n'en a pas moins fait soutenir que sa politique avait eu pour but de « maintenir » la France en attendant notre libération et de venir ainsi, indirectement, en aide à nos alliés ;

Que, de plus, par des concessions apparentes aux Allemands, il aurait trompé ceux-ci sur la réalité des buts qu'il poursuivait ;

Qu'enfin, Laval, Darlan et tels autres de ses ministres étaient seuls responsables de ce que sa politique pouvait avoir eu de néfaste pour la France ;

Mais attendu qu'on ne saurait admettre un pareil système de défense et qu'on ne comprend pas comment une aide aux Alliés se serait en fait traduite par une aide certaine aux [...]

Haute Cour de Jus[...]
émet le vœu que la c[...]
damnation à mort ne [...]
pas exécutée,

AU CONGR[...]

Pas de fusi[...] avec les [...] Pas de cris[...]

Telles son[...]

FOUCQUET. (Nicolas)

Nanteuil del.t *Landon direx.t*

Vicomte de Melun et de Vaux Marquis de Belle Isle. Surintendant des Finances

Va

Paul Prieur. — Portrait présumé de Nicolas Fouquet.

Collection de Lord Dartrey.

3394 **LAIR** (J.). Nicolas Foucquet, procureur général, surintendant des finances, ministre d'état de Louis XIV. *Paris*, 1890, 2 vol. in-8, br. (127-2) 125 fr.

Famille, vie politique et privée, disgrâce, procès, captivité, mort, destinées de la famille de Foucquet, le tout illustré de deux portraits en héliogravure.

FOUQUET, SURINT^{DT}.
DES FINANCES.

L'Ami du Clergé, N° du 7 septembre 1905, page 810

N.V. Chatelain : le surintendant Nicolas Fouquet, protecteur des lettres, des arts et des sciences.

Paris. Perrin, 1905, in 8 de 600 pages

Ce livre est une thèse pour le doctorat ès-lettres, présentée à la Sorbonne le 28 février 1905
Une thèse de doctorat est œuvre de précision scientifique et de rigoureuse méthode, ce qui certes n'exclut pas la sympathie. Et sans doute il serait malaisé de vivre des années dans la compagnie de Fouquet, comme a fait M. Chatelain, sans subir la séduction de cet homme qui eut tant d'amis, et si fidèles, qui fut encensé des Jésuites, en prose et en vers, tant qu'il fut au pouvoir, et, après qu'il en fut tombé, se vit défendu par les Jansénistes, qui souffrit près de 20 ans de dure réclusion dans la forteresse de Pignerol et dont La Fontaine, Pellisson, Gourville, Mme de Sévigné, Mlle de Scudéri plaideront toujours la cause devant la postérité.

Mais on ne s'attend pas qu'une thèse verse jamais dans le plaidoyer ; et l'intérêt que M. Chatelain prend à son héros, s'allie à la plus fine et la plus pénétrante clairvoyance

Que Fouquet lui-même n'eût-il la clairvoyance de son nouveau biographe ! Car, avec tout son génie de courtisan accompli et de diplomate retors, il eut de singuliers oublis de naïveté, de maladresse, d'imprévoyance. Peut-être fut-il trop gâté de la fortune ? celui qui n'a pas souffert, que sait-il ? demande l'Esprit Saint. Et ce qui lui manque de sagesse pratique, manque aussi à son goût. Le grand art, le grand goût, ne va pas sans quelque douleur. Le génie se forge au feu des grandes passions, passion divine de la vérité, comme chez Descartes, Pascal ou Bossuet ; passions plus humaines chez d'autres ; et toute passion implique souffrance. Chez Fouquet, tout semble être aux voluptés faciles, aux plaisirs gracieux. Vaux est le séjour de la grâce. La Fontaine et Mme de Sévigné se souviendront toujours d'avoir traversé ce monde enchanteur ; mais la grâce humaine est toujours courte par quelque endroit. Et si Vaux, dans les beaux-arts, peut passer pour la préface de Versailles, en littérature il continue plutôt ou rouvre l'hôtel de Rambouillet ; et l'on trouve à peine trop sévères les paroles de M. Chatelain qui y voit une « Capoue où s'énervait la pensée ; les yeux et les cœurs demeuraient secs, et cette impression de fadeur et d'ennui, qui se dégage de tant d'écrits monotones et sans portée, n'est autre chose que la manifestation involontaire de l'égoïsme et de la fatuité béate de ce monde frivole. » (page 554-555)

Mais, à peine ces lignes transcrites, on les regrette presque, et de nouveau l'on se sent attiré par le mystère de cette physionomie complexe qui voulut séduire ; et l'on songe à la catastrophe soudaine qui provoqua, parmi les inévitables ingratitudes, de si belles ardeurs de fidélité, qui révéla ce qu'il y avait de sérieux et de solide dans le talent jusque-là gracile de Pellisson ; — qui fit jaillir tout à coup de l'âme de La Fontaine son premier chef-d'œuvre, l'<u>Élégie aux Nymphes de Vaux</u>, qui enfin arracha au condamné de Pignerol, définitivement revenu à la piété de son éducation, de superbes élans de foi et une heureuse traduction du Psaume CXVIII et montra qu'il y avait en lui autre chose qu'un Cotin et un Dulot.

Les aspects financiers du procès de Fouquet

par Germain-Martin
de l'Institut

sérieux et se montrèrent les défenseurs vigilants des rentiers. Ils demandèrent au Roi de gager ses emprunts sur des ressources précises : revenus des domaines, des fermes, des gabelles ou autres catégories d'impositions ou de biens productifs d'intérêts. Ainsi les prêteurs avaient un gage permanent et ne vivaient plus dans l'inquiétude de l'exactitude du paiement des intérêts et des remboursements. Par conséquent on assignait à toute émission d'emprunt des fonds de garantie et cela par anticipation puisque les sommes qui assuraient le paiement des arrérages ne devenaient disponibles qu'à l'avenir. Ces pratiques comportèrent, au début de la création des rentes sur l'Hôtel de Ville, un mécanisme régulier des emprunts, mais rapidement et sous le règne de Louis XIII et surtout lors du gouvernement exercé par Mazarin, l'autorité royale ne fit plus face régulièrement au paiement des rentes. Elle supprima un ou plusieurs quartiers et ces abus inspireront les pamphlets rédigés contre Mazarin. Retenons ce couplet de chanson populaire :

« Si de nos rentes, pour nos péchés,
» Les quartiers nous sont retranchés,
» Pourquoi nous échauffer la bile ?
» Nous ne changerons que de lieu.
» Nous allions à l'Hôtel de Ville,
» Nous irons à l'Hôtel Dieu ».

Le système de rentes s'effondra et il fallut faire appel au concours des traitants, c'est-à-dire des spécialistes de la centralisation des fonds disponibles chez les particuliers. Ces fonds étaient ensuite prêtés au Roi après assignation précise sur l'une des catégories de biens produisant des revenus, avec stipulation d'un remboursement à une époque déterminée. Le taux de ces emprunts variait suivant la confiance à la solidité ou à la faiblesse du crédit du Prince et surtout de son honnêteté financière. Au cours des mois qui suivaient l'opération d'emprunt, le crédit du Prince paraissait-il ébranlé, le cours des effets royaux en circulation s'effritait. Alors les particuliers se débarrassaient de leurs valeurs qui, au moment de la souscription, rapportaient 10, voire même 12 % et qui s'effondraient par la suite, en présence des inexactitudes du service des intérêts et aussi des déclarations des surintendants des finances qui proclamaient qu'il était nécessaire de consentir des sacrifices sur le capital et les intérêts.

Si la situation du trésor venait à s'améliorer, alors les dirigeants des finances seuls informés s'appliquaient à racheter, dans toutes les villes, les effets royaux dépréciés qui perdaient souvent 50 % et même les 75 % de leur valeur en capital. Les dirigeants du trésor décidaient que, contrairement aux prévisions pessimistes, on pourrait rembourser les titres des emprunts au taux d'émission, c'est-à-dire au pair.

De telles opérations ont été extrêmement fructueuses pour leurs bénéficiaires. Mais qui furent-ils ?

C'est en étudiant très attentivement les conditions dans lesquelles furent rachetées les assignations, alors que Mazarin était au pouvoir, que l'on peut établir le degré exact de la culpabilité de Fouquet. Le besoin d'argent pendant sa surintendance qui va de 1653 à 1661 est constamment pressant et élevé et cela pour deux raisons : il faut alimenter le trésor qui assure les dépenses de l'Etat alors que les impôts rentrent mal, que leur assiette est trop étroite puisque les gens les plus fortunés sont le plus souvent exemptés de paiement. De plus, il fallait satisfaire deux personnages les plus puissants dans le royaume aux demandes de fonds sans cesse renouvelées de et impatients de faire une immense fortune.

Essayons de préciser, d'après les témoignages du temps, non seulement ceux qu'a pu fournir Fouquet, mais ceux qui nous sont donnés par les correspondances de Mazarin et de Colbert, la nature des opérations sur les effets royaux. Ainsi apparaîtront les véritables profiteurs des bénéfices considérables qui purent résulter des manœuvres financières, sur les titres d'emprunts.

II

Est-il possible de donner un tableau exact et complet des sommes empruntées par Fouquet et leur emploi ? Il faut reconnaître qu'en dehors de pièces dont disposait le surintendant, il n'existait aucune comptabilité. Or, pendant son long et dur procès, Fouquet fut privé de tous ses documents personnels.

De mémoire, il put reconstituer quelques-unes des circonstances dans lesquelles il avait emprunté des sommes élevées. Son premier commis et qui resta l'ami fidèle des mauvais jours, Pellisson, a consigné dans un mémoire au Roi et dans d'autres documents plusieurs opérations. Il apparaît que Fouquet a drainé des sommes considérables. Il déclare, dans ses « défenses » que lui, répondant, ait prêté ou fait prêter sur son crédit de très grandes sommes et dont toutes les dépenses principales de l'Etat aient été acquitées en ayant été prié par le Cardinal qui avait connaissance que, depuis la banqueroute faite aux gens d'affaires, il était impossible de trouver de grandes sommes, à moins de recourir à des intermédiaires qui avaient une clientèle de fournisseurs de fonds qui exigeaient du 15 % au minimum.

Alors Fouquet s'adresse à des amis, certains ont des créances sur lui de 3 à 4 millions de livres. Il engage en garantie ses propres biens. Le danger de gestion occulte du fonds du Trésor était donc inévitable. Il fut aggravé par l'absence d'échéancier. Aucune prévision à longue portée. Les sommes, à peine rentrées, ressortent et le surintendant peut déclarer que « tant qu'il fut dans son emploi, il ne vit jamais deux millions ensemble ».

Peut-on obtenir d'autres renseignements en faisant une enquête du côté des bénéficiaires des ressources de la Trésorerie ? La même confusion entre le service de l'Etat et l'utilisation des fonds pour des opérations personnelles apparaît.

Mazarin ne cessa de se lamenter auprès de la Reine Anne d'Autriche, affirmant qu'il était l'homme le plus dépourvu de fonds qu'il y eut en France. Ce souci de paraître dans la pénurie devint chez lui une obsession.

En fait, directement ou indirectement, il fut le principal bénéficiaire des décaissements du Trésor. Il avait obtenu de la Reine l'autorité de donner des ordres incontrôlés au surintendant. Il devint successivement, pour son compte, armateur. Six navires lui appartenant transportaient le cuivre, la laine, les céréales. Comme il était chargé de procurer à la guerre, à la marine, aux ambassades des fonds et des marchandises, il avait un mouvement de capitaux dont l'importance et la diversité eussent imposé une comptabilité méticuleuse.

Rien de semblable. Bien plus, il s'appliqua à ne toucher les fonds que par l'intermédiaire de plusieurs personnes placées entre lui et le surintendant. Colbert fut l'un de ses agents les plus actifs. Fouquet déclarera dans ses défenses : « Le sieur Colbert peut-il nier qu'il ait touché en argent comptant, sans aucune forme, sans quittance d'aucun trésorier, sans récépissé, même signé de lui, des sommes immenses ».

A tous ces procédés de gestion complexe s'ajoutait la pratique du petit comptant qui permettait d'opérer des retraits dans le plus grand secret. C'était déjà la pratique des fonds secrets.

III

Allons-nous conclure que Fouquet a été une innocente victime poursuivi par Colbert l'intendant de Mazarin, qui, d'ailleurs, n'avait pas laissé à son maître le monopole d'avantageuses combinaisons, après rachat d'assignations et d'effets royaux dépréciés ?

Fouquet fut un mauvais administrateur, c'est certain. Mais il y a une différence entre lui et Mazarin et Colbert. Il dilapida sa fortune et celle de sa femme qui était importante. Il s'endetta sévèrement et ne put régler les dépenses somptuaires du château de Vaux. Mais on dut constater après le procès qu'il laissait sa famille sans ressources. Il était débiteur de 9 millions de livres.

Par contre, le Cardinal légua à ses nièces et à l'Etat une imposante fortune et de splendides collections. La situation de la famille de Colbert était celle d'un nouveau riche. Ces faits paraissent bien confirmer les dires de Fouquet lors de sa défense devant ses juges. Et plusieurs parmi ceux-ci, notamment le rapporteur, Olivier d'Ormesson, se montrèrent sympathiques à l'accusé.

Mais comment interpréter l'attitude de Colbert contre son ancien ami, collaborateur et confident pendant plus de six années ?

Le procès de Fouquet est surtout intéressant parce qu'il montre une évolution profonde dans les méthodes de l'Administration financière de la France. Il est le résultat, à la fois, d'une évolution dans la vie publique de Colbert et d'un acte de volonté du souverain.

Il y a lieu, en effet, de distinguer, dans la vie de Colbert, deux étapes. La première est celle d'un homme qui a eu une formation professionnelle de comptable exact, méticuleux, et qui cherche, par son habileté et ses connaissances, à améliorer sa situation et celle de sa famille. La seconde est celle de l'homme d'Etat qui rompt avec les abus du passé et qui veut contribuer à la gloire du souverain par la pratique la plus stricte de l'exactitude financière. La première étape de 1651 à 1661 est accomplie par un homme d'action capable de connaître le détail de multiples opérations de guerre, de marine, de diplomatie, de commerce, d'industrie, d'organisation administrative. Comme Mazarin était compliqué et négligent, Colbert devait, dans ses multiples fonctions, apporter un esprit de clarté remarquable pour mettre toutes les affaires en bonne voie. L'activité n'entraîne pas toujours avec soi l'honnêteté. Or, dans cette première période, Colbert, pour arriver, employait des moyens parfaitement amoraux, au point de provoquer chez Mazarin quelque pudeur et quelque hésitation avant d'en laisser user. Colbert, au cours de cette période, a pour seul et unique dessein de plaire à Mazarin et de lui assurer une fortune immense. Il acquit, dans ses fonctions, la connaissance parfaite de tous les moyens d'exaction dont pouvaient disposer les traitants. Il faudrait oublier les fautes commises en pensant que la pratique du vice donne, parfois, le goût de la vertu, si on n'avait à reprocher à Colbert la responsabilité d'une procédure par trop arbitraire à l'égard de Fouquet et des financiers qui prêtèrent leur concours au surintendant.

Aspirant à devenir un homme d'Etat entièrement dévoué à un jeune monarque dont il avait pu apprécier les qualités et le tempérammment d'homme de gouvernement, Colbert était persuadé de la nécessité d'une réforme profonde de notre régime de Crédit public. A un grand Etat, il fallait des ressources normales pour faire face aux dépenses ordinaires. Ces sommes ne pouvaient être fournies par les impôts déjà établis qu'à condition d'introduire de nouvelles règles de comptabilité et de les faire strictement observer. Il fallait supprimer le régime des traitants, des munitionnaires, des ordonnancements de comptant qui était celui du trésor dans le passé. On devait abolir les anciens abus; mais à un régime entièrement nouveau, ne fallait-il pas également des hommes nouveaux ?

Colbert, homme d'Etat, voulait anéantir les pratiques dont Colbert, intendant de Mazarin, avait été le promoteur et le bénéficiaire. L'homme arrivé ne voulait pas connaître les mesures prises par l'humble commis s'efforçant de parvenir. But louable, dessein de large conception dont la réalisation facilitait les projets de Louis XIV et donnait à la France une situation bien établie de grande Nation possédant une armée organisée, une forte marine, une industrie naissante, des colonies et de meilleures finances.

Fallait-il pour réussir ce plan largement conçu, perdre volontairement Fouquet et obtenir sa condamnation en retenant des faits de mauvaise gestion répréhensibles assurément mais accomplis, pour la plupart, sur la sollicitation de Mazarin et de son intendant ?

L'intérêt personnel de Colbert combiné avec la raison d'Etat expliquent le procès de Fouquet, l'attitude de son accusateur et les résultats obtenus. Dans la vie publique les cassures ne se produisent qu'après des sacrifices de situation et de personnes. Fouquet fut une victime; mais Colbert, en brisant un régime financier où fourmillaient les abus, les malversations, avait rendu un immense service à la France. Il allait construire en finances et dans bien d'autres domaines, la France contemporaine et ses initiatives résistèrent même au mouvement révolutionnaire de 1793.

Ce matin, j'ai ouvert l'armoire des enfants... Elle est grande, jolie dans sa forme bretonne, mais bien vide... Impression décourageante...

Mais vite au travail !... du fil, des aiguilles, du tissu et surtout des idées !...

Je vais d'abord faire un tour chez les couturiers, spécialistes de modes d'enfants.

Peut-être me laisserai-je tenter ? Ou bien leurs nombreux modèles

par Suzanne de P...

seront pleins d'idées, dont je vous ferai part.

La première maison où je pénètre se spécialise dans les garçonnets. « Voyez-vous, me dit la vendeuse, les formes varient peu. Nous faisons les costumes, les blouses de couleurs vives et claires. Les culottes se boutonnent sur les chemisiers aux manches courtes. Des plis, des pinces donnent l'ampleur.

Mais dites à vos lectrices, que nous voudrions attirer toutes les foudres du Ciel sur les Mamans qui habillent leurs enfants de vêtements trop courts ou étriqués. Ils doivent avoir des mouvements libres dans des formes souples !

» L'ennemi numéro 1 de la mode enfantine est là : « le trop étroit ». Il est d'ailleurs difficile pour une Mère de famille qui habille ses enfants elle-même, d'avoir une coupe parfaite et nous admirons celles qui réussissent.

» Voyez, poursuivit-elle, les proportions très exactes de cette culotte de toile bleu de roy, boutonnée sur la blouse de chine blanc, avec trois petits plis de chaque côté du boutonnage, fait de petites bêtes à Bon Dieu.

» Aimez-vous cette culotte brique aux bretelles tyroliennes accouplée à cette blouse jaune serin ? Elle ferait la joie d'un petit diablotin coloré et vigoureux, car ne croyez pas que les petits garçons ne soient pas coquets, grave erreur !

» Les clientes nous racontent comme il est difficile de faire porter certains costumes, tandis qu'ils ne veulent pas en quitter d'autres.

» Celui-ci, par exemple, aurait les suffrages de tous ! Il est charmant, en grosse toile grise, avec ses manches courtes et son col rabattu en toile empesée blanche. »

Je remarquais encore une blouse de tussor à col croisé bordé de toile orange comme la culotte, puis un costume en toile rose pour deux à quatre ans. Il est bordé de tresse bleue et porté sur une blouse blanche avec initiales brodées de bleu sur la poche.

« Vous ne faites plus de broderies ? », lui demandai-je.

« Mais si, toutes les fantaisies se brodent sur les robes des petits. Ici un poussin jaune porte un bouquet de fleurs... Là, un train inspiré des jouets en bois passe auprès d'une gare et d'un arbre... »

En entrant chez un autre spécialiste de modes d'enfants, j'eus la chance de rencontrer une de mes amies qui commandait deux robes pour ses fillettes, demoiselles d'honneur : robes de mousseline à grand écossais rose et bleu; un volant marque l'empiècement et se continue en mancherons; les gants courts, sont en même tissu. Elles se complètent d'une capeline-bergère en paille d'Italie, avec mousseline rose et deux touffes de jacinthes bleues de chaque côté.

---

en droit ? Le docteur Goldzeiguer écrivait à M. le Recteur Gau, de l'Académie d'Aix, car il ne pouvait se refuser à des sollicitations aussi zélées que celle d'un F∴ Hoffmann, 33°, Vénérable de la Loge **Concorde et Vérité**, de Bône.

Le F∴ lieutenant Ladel, de la L∴ **Travail, Liberté et Progrès** de Tunis, voulait-il changer d'arme ? Il s'adressait au F∴ Goldzeiguer pour que celui-ci intervienne auprès du général Buhrer.

En 1931, le F∴ J. Calmès, rédacteur principal des P. T. T. à Tunis, veut la cote hors ligne. Il l'obtient, grâce au F∴ Goldzeiguer, qui n'est pas moins puissant aux P. T. T., qu'aux ministères de la Guerre et de l'Education Nationale.

De même, la correspondance du F∴ Goldzeiguer révèle qu'il faisait rayonner son influence en quémandant pour ses amis la décoration nationale tunisienne Nicham Iftikar. Quand il pouvait, il en faisait une monnaie d'échange : c'est ainsi qu'il fit attribuer la cravate du Nicham à son ami Cazemajou, du G∴ O∴, Ingénieur à Rabat, ce dernier était l'un des Francs-Maçons les plus influents du Maroc. En échange du Nicham, il fit décorer Goldzeiguer du Ouissam alouite.

De cette façon, la Maçonnerie, solidement installée sur les différentes terres que protégeait le drapeau français s'appliquait à être la première servie de décorations qui auraient dû être l'honneur de notre Pays et des pays dont le sort était lié aux nôtres, faisait en réalité un instrument d'influence maçonnique et, l'on pourrait presque dire des signes de reconnaissance maçonnique.

LIBER.

CROISÉS

Problème n° 70

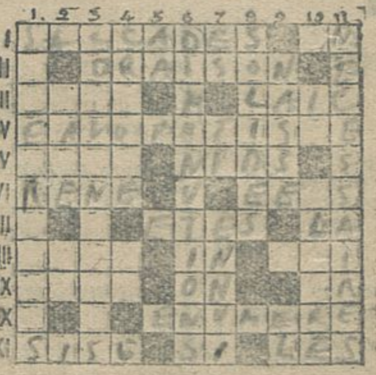

HORIZONTALEMENT. — I. Mouvements brusques. Pronom indéfini. II. Prière. III. Sans emploi maintenant dans les mairies. Non religieux. IV. Abus des protections accordées à des privilégiés. V. Douleur amère. Ils reçoivent des œufs. VI. Œuvre de Châteaubriand. Désigne trois fois une direction et une fois une autre. VII. Saisons chaudes. Adverbe de lieu. VIII. Chantée par Musset. Préfixe. Lettre. IX. Vignoble. Vague sujet. Célèbre étalon. X. Enonce successivement les parties d'un tout. XI. Située. Dans la gamme. Article.

VERTICALEMENT. — 1. Douleurs. 2. Poisson de mer. Dans Moulin et dans Toulon. 3. Clauses d'un accord. 4. Personne de race blanche née aux colonies. Dans le temps. 5. Rivière celtique. 6. Amoindrissements. 7. D'un titre universitaire. Symbole d'un corps noir métallique. Contrariété. 8. Robustes. 9. Engin de pêche. Article arabe. 10. Préfixe. Naître, en parlant des bovidés. 11. Boîtes à ouvrage.

Solution du problème n° 69

HORIZONTALEMENT. — *I. Manducation. — II. Inénarrable. — III. R. C. Ia. Nia. — IV. Oersted. MN. — V. Broc. In. D. — VI. Orphéons. Ce. — VII. Laharpe. Car. — VIII. A. Ohnet. Ont. — IX. N. R. Er. Bah. — X. Tressautera. — XI. Se Attirail.*

---

fesseur). Et les examinateurs ne leur étaient pas indulgents. Croyez que si Mlle Benoît gagna son diplôme, en 1884, c'est qu'elle l'avait mérité.

Quand je passai ce fameux bachot, les candidates n'étaient déjà plus des phénomènes. Elles n'avaient pas les honneurs du Temps, mais dans chaque série de chaque session l'on pouvait les compter sur les doigts.

Nous n'étions que deux jeunes filles le matin de Juillet, si chaud, trop chaud ! où je me présentai,

bles bon... dire, ce... que je le...

Je ch... parai l'... timents... traits bi... spécialer...

Et vo... la Sorbo...

A TRAVERS LES

VISITE DE NUIT

Les éditions Denoël publient une collection « dite « l'Arabesque » qui parait s'adresser au public féminin et où chaque volume comporterait dit-on une leçon « un souci moral que l'on ne trouve pas à l'ordinaire dans le roman contemporain ».

Le roman de Fanny le Jentel : « **Visite de Nuit** » qui y figure, a évidemment une fin morale, mais on peut reprocher à l'auteur, de donner véritablement trop de relief à certaines turpitudes. Il n'y a qu'une figure propre et belle, celle de la femme du médecin rural. Les êtres immoraux qui se trouvent en trop grand nombre dans ce livre, empêchent de le recommander et incitent au contraire à en éloigner toute une partie du public catholique.

LA MAISON PRES DU CIMETIERE

« **La Maison près du cimetière** » de Morgin de Kean, publié par les éditions Jean Renard et qui obtint le Prix Ariane, est un roman policier d'un goût douteux, dont nous ne saurions recommander la lecture.

LES VISITEURS

Bien plus qu'un roman, c'est un drame qui constitue l'œuvre de M. Edmond Jaloux « Les Visiteurs » (Plon, éditeur). Drame, certes, cette lutte des passions, cette rivalité qui dresse l'une contre l'autre deux sœurs, également éprises de leur beau-frère, et que la mort de leur autre sœur va rendre libre. Drame écrit avec talent et qui évoque cette atmosphère trouble où les passions se heurtent et se révèlent dans une violence de sentiments et d'actes véritablement effroyables. Les personnages de **M. Edmond Jaloux** ne semblent pas seulement ignorer la morale, mais aussi les soucis de la convenance la plus élémentaire. Que dire de ce Gilbert Chasteuil qui la nuit, quitte le chevet de sa femme mourante qu'il devait veiller, pour pénétrer dans la chambre de sa belle-sœur; et que dire de sa belle-sœur qui l'accueille et l'attend ? Céder pour la première fois à sa passion au moment précis où votre rivale qui est votre sœur va mourir, qui jugera cet acte ?

Cette lutte autour du lit d'une agonisante, cette atmosphère pesante, équivoque, est bien rendue et il reste après la lecture de ce livre une impression de désespoir. De ces passions qui déchirent, qui font renier les affections passées et les tendresses fraternelles, rien ne restera qu'un souvenir, « veilleuse qui suffira à illuminer la vie d'une femme seule et vieillissante ». Vraiment nous ne pouvons souscrire à cette affirmation d'une des héroïnes du livre. La vie n'est pas que passions troubles dont le souvenir suffit à éclairer la vie des femmes.

BORD DU MONDE

Le roman de C. F. Landry « **Bord du Monde** » (éditions Correa, 324 pages, 33 fr.), n'est guère que pour les adultes.

Cela se passe à une époque et dans une région peu caractérisées

Fouquet

Aussitôt sa condamnation au bannissement, peine qui fut commuée par Louis XIV en celle de la prison perpétuelle, Fouquet partit pour Pignerol, le 10 janvier 1655 et enfermé dans le donjon de cette ville sous la garde du fameux Saint Mars. Les instructions écrites données par le roi lui-même à ce gouverneur sont des plus rigoureuses; il lui enjoint entre autres choses de refuser au prisonnier des plumes, de l'encre et du papier afin de l'empêcher de communiquer avec qui que ce soit. « Cependant, dit M. L. Louvet, dans la Nouvelle biographie générale, plus Saint-Mars était actif à empêcher Fouquet d'écrire, plus celui-ci s'ingéniait à le faire. Il fabriquait des plumes avec des os de chapon et de l'encre avec de la suie délayée dans du vin; il inventait des encres qui ne paraissaient qu'en les chauffant; il écrivait sur ses rubans, sur la doublure de ses habits, sur ses mouchoirs, ses livres, son linge et continuellement S. Mars, qui le fouillait, découvrait des écritures dans le dossier de sa chaise et dans son lit. »

A la fin de 1672 qq. adoucissements ayant été apportés à sa captivité, le prisonnier eut alors la latitude de communiquer par écrit avec sa femme et en 1679 il put embrasser ses enfants auxquels il remit à l'un d'eux ses papiers et des vers pieux qu'il avait composés. Ce fait est rapporté dans une lettre de Louvois écrite à S. Mars le 8 avril 1680 dans laquelle ce ministre lui reproche d'avoir souffert que M. de Vaux ait emporté les papiers et les vers de son père

---

Madame Fouquet : Recueil de remèdes faciles et domestiques recueillis par les ordres charitables d'une illustre et pieuse dame pour soulager les pauvres malades augmenté de plusieurs secrets. Bruxelles, Friex. 1684 petit in 12 rare

Le procès de Fouquet qui passionna la Cour et la ville de 1661 à 1664, alors qu'il se déroulait devant une Chambre de justice composée de commissaires recrutés dans tous les Parlements du royaume, a été l'objet d'importantes études au XIXe siècle, et n'est-il pas téméraire d'en reparler ? N'est-il pas généralement admis que Fouquet, surintendant des finances depuis 1653, fut condamné au bannissement perpétuel, peine que Louis XIV aggrava en celle de détention perpétuelle, après que l'accusé eut été convaincu de malversations dans la gestion des fonds du trésor royal ?

Un autre motif qui entraîna cette condamnation fut le crime de rébellion. Fouquet aurait acheté Belle-Ile-en-Mer pour y trouver un refuge, une place de sécurité personnelle même avec l'appui de l'étranger. Ce motif d'inculpation ne saurait retenir notre attention. M. Jules Lair, dans une solide et copieuse étude, a montré que cette accusation fut moins fondée que le prétendaient les adversaires de Fouquet. L'achat de Belle-Ile-en-Mer avait eu lieu sur invitation de Mazarin, dans l'intérêt du Prince.

Reste donc la poursuite pour péculat qui survint six mois après la mort de Mazarin. Dès le lendemain du décès du Cardinal, en mars 1661, le jeune Roi se rappelant les recommandations de son premier ministre, de rétablir l'ordre dans les finances, encouragé par Colbert, collaborateur intime de Mazarin, prend des mesures immédiates de redressement.

A cette fin Colbert est nommé intendant des finances. Ordre est donné au surintendant Fouquet de dresser, en double exemplaire, un état complet des opérations du trésor et des fonds en caisse. Le Roi reçoit l'un des deux tableaux, l'autre étant remis à Colbert. N'oublions pas que ce dernier avait eu une solide formation de comptable. Il n'a pas de peine à déceler des irrégularités, des confusions de gestion des fonds intéressant le Roi et la fortune personnelle du surintendant. Fouquet reconnaît la matérialité des faits, en demande pardon au monarque mais souligne qu'il a commis ces fautes pour favoriser les intérêts de feu le Cardinal Mazarin. « Oui, je vous pardonne tout le passé », aurait dit le Roi. Mais le trésor est vide et le jeune Prince a un train de maison à tenir, des troupes et de nombreux serviteurs à payer ». De mars à septembre 1661, Fouquet, pour alimenter le trésor, devra recourir à des opérations qui continuent les fâcheuses pratiques du passé. En même temps, parce que Fouquet est un homme léger et dissipé qui aime le faste, comme les gens de finances de tous les temps, il commet la faute de recevoir, à Vaux, Louis XIV, en déployant un luxe que le monarque lui-même n'ose pas s'offrir.

Le Roi choqué ne laisse point paraître son irritation, mais il projette des mesures sévères contre le surintendant et les pratiques de dilapidation. Il entend assainir les finances; mais cette œuvre impose un changement radical de méthode; le procès Fouquet ne peut plus être évité. Mais Fouquet a-t-il été vraiment coupable de toutes les dilapidations ou opérations d'une exactitude douteuse qui allaient être mises en lumière au cours de cette longue procédure ? C'est ce que nous allons rechercher après avoir apporté quelques précisions sur le mécanisme des opérations financières au milieu du XVIIe siècle; après nous être demandé quels furent, réellement, les bénéficiaires des opérations spéculatives. Quels motifs expliquent l'attitude évidemment hostile de Colbert, hier encore ami intime de Fouquet, dans cette affaire qui agita fort les esprits les plus brillants du grand règne et qui, même au cours du XIXe siècle, a suscité de vifs débats entre historiens ?

I

Connaître avec exactitude ce qu'était l'Epargne ou Trésor est d'abord nécessaire.

L'épargne ou trésor royal était « comme la mer dans laquelle les ruisseaux et rivières viennent se rendre, ainsi toutes les recettes, tant générales que particulières, viennent aussi dans le trésor ». Telle est la définition plus imagée que précise donnée par le rédacteur du « Vrai état des finances en 1656 ». Il est plus juste d'écrire que le trésor était l'organe centralisateur et de la recette et de la dépense, tant du Prince que de tous les services du royaume. Sa gestion était confiée au surintendant qui disposait absolument des finances du Roi, sans être obligé d'en rendre compte. Il rédigeait un état des revenus du Roi et de la dépense à laquelle ils devaient être employés. Ainsi, le surintendant ne dépendait que du Prince. Il échappait à la juridiction des Cours suprêmes, soit de la Chambre des Comptes dont la fonction était d'examiner et d'arrêter les comptes de ceux qui maniaient les deniers royaux, soit de la Cour des Aides qui jugeait en dernier ressort de la contestation en matière d'impôt.

Le surintendant est seul en état de présenter au Roi les fonds disponibles du Prince. A certaines époques de l'année, il rédigeait ou faisait préparer le tableau des recettes tant ordinaires qu'extraordinaires puis il supputait les dépenses.

A défaut d'impôts et de ressources exceptionnelles, le surintendant comptait surtout sur l'emprunt qui avait lieu suivant le procédé des assignations. Qu'entendait-on par là ? C'était l'émission des effets royaux sur lesquels était inscrite une valeur qui correspondait au versement des particuliers souscripteurs à ces effets. Depuis François Ier, les prêteurs n'avaient point grande confiance dans la promesse des remboursements du monarque. Dès 1522, François Ier avait été obligé d'emprunter par l'intermédiaire de l'Hôtel de Ville de Paris ; les gardiens des intérêts de la Cité prirent leur rôle au

n comme motif d'étude chez les deux terri-
nes femmes. Je sais d'avance ce qu'on peut
qu'on dira, et ce devoir m'écœure. Il faut
prenne par un autre bout. »

erchai l'autre bout et je le trouvai : je com-
Orientale et la Romaine, dans tous leurs sen-
et dans toutes leurs actions. Je fis deux por-
en colorés à ma façon, et pas dans un esprit
ment bachotesque.

ilà. Mourant de chaleur et de soif, je quittai
nne, et je rentrai à la maison. Mon profes-

au Bon Marché pour mon appartement futur. Comment j'avais pu travailler cette année-là, étant fiancée, sortant beaucoup et dansant à tous les bals où j'enterrais ma vie de jeune fille, c'est une espèce de miracle ! Enfin, le bachot était passé. On ne m'en parlerait plus. J'allais donc choisir mes tapis, avec mon fiancé, mais pas seule avec lui. Jamais mes parents, à huit jours de mon mariage, ne m'auraient permis de sortir seule, avec un homme, parce que j'étais, — du moins en apparence et malgré le latin, le grec et le bachot, — ce que Boylesve a décrit dans un admirable roman : une « Jeune fille bien élevée ».

LIVRES

Il s'agit probablement d'un village du nord du département du Gard quand une compagnie commence l'exploitation des mines de charbon. Nous sommes au temps des diligences et des loups. Autant que par son intrigue amoureuse, ce récit vaut par l'évocation d'un temps révolu et d'une région qui se métamorphose.

L'EVEIL

Le roman de M. Pierre Trahard, « **L'Eveil** » (éditions Jean Renard), n'est pas à recommander; au contraire, nous ne pouvons que blâmer cette histoire de professeur dont les sens « s'éveillent » à l'approche de la cinquantaine et qui hésite pendant 200 pages, pour savoir s'il fera sa maîtresse de sa filleule ou de sa domestique.

Dans ce livre, en outre, figure un ecclésiastique dont l'auteur a fait un personnage ignoble.

L'OMBRE SUR LA MAISON

Les nombreux lecteurs qui ont suivi au fur et à mesure de leur publication les romans de M. Henri Bordeaux aimeront à lire le plus récent d'entre eux où ils retrouveront dans un décor Savoyard, une peinture de la vie provinciale à la veille de 1914.

« L'ombre sur la maison » (Paris, Plon, 27 fr.) constitue un épilogue aux Roquevillard. Ce livre sert avec force et éloquence, le thème de la famille, à la sauvegarde de laquelle doivent se subordonner les libertés individuelles quoi qu'il puisse en coûter.

A L'HOTEL DES VENTES

OBJETS D'ART ET D'AMEUBLEMENT

PRINCIPALEMENT DU XVIII° SIECLE

Céramique — Ivoires sculptés de la CHINE et du JAPON

TABLEAU PAR CLAUDE MONET

TABLEAUX — SIEGES ET MEUBLES ANCIENS

Tapisseries anciennes Flandres, Aubusson, Bruxelles. — Tapis d'Orient.

VENTE HOTEL DROUOT : Salle n° 1, le lundi 28 juin. Exposition le 26.

Commissaire-Priseur : **M° D. H. BAUDOIN**, 10, rue Grange-Batelière

Experts : MM. A. SCHOELLER, CATROUX, TOURNET, DILLEE

Une nombreuse assistance se pressait dernièrement dans les salles 9 et 10, où Me Ader dispersait une très belle sélection de tableaux et objets d'ameublement.

Les enchères ont été très disputées. Deux grandes et belles peintures par Hubert Robert : « Les Lavandières » et « La Fontaine de pierre » ont atteint 800.000 francs. Deux toiles de l'Atelier de Boucher ont été vendues 780.000 francs; une autre par Joseph Vernet a été adjugée 250.000 fr. On a payé 382.000 fr. pour une paire de cache-pots en porcelaine de Sèvres, décor de fleurs sur fond rose Du Barry; 275.000 fr. pour un vase à piédouche, en Sèvres également. Le Mobilier National a acheté 560.000 francs six fauteuils d'époque Régence. Un petit secrétaire Louis XVI, attribué à Riesener, en marqueterie à décor de bouquets de fleurs a atteint 610.000 fr. Un lit de repos ayant appartenu à Talma a fait 52.000 francs.

Dans la même vacation, Mes **Marcel Walter et Ader** ont vendu 460.000 fr. deux tableaux de l'Atelier de Jérôme Bosch.

G. BAILLY.

TABLEAUX ANCIENS

Objets d'art — Tapisseries

HOTEL DROUOT : Salle n° 6

Vente le 2 juillet. Exposition le 1er

M° TILORIER, 9, avenue R.-Poincaré

M° J. Ph. BONDU, 17, rue Drouot.

Commissaire-Priseurs :

Experts : MM. Catroux, Dillée

BIJOUX

ARGENTERIE ANCIENNE ET MODERNE

VENTE HOTEL DROUOT

Salle 7, le 30 juin. Exposition le 29.

Cre-Pr : M° Et. ADER, 6, rue Favart

Expert : M. H. D. FROMANGER

Bonnardet

te Eustache

Paris

387 **Chéruel** (A.). Mémoires sur la vie publique et privée de Fouquet, surintendant des finances, d'après ses lettres et des pièces inédites. *Paris*, 1865, 2 vol. in-8, br. 2 75

Fouquet

Chéruel : Mémoire sur la vie publique et privée de Fouquet d'après ses lettres et des pièces inédites

Paris 1862. 2 vol in 8

Charles Armand Fouquet de Paris
1657-1734

a appelé et réappelé de la constitution Unigenitus et a très probablement travaillé aux oeuvres de Duguet et aux Mandements du Cardinal de Noailles

(Voir Moreri I suppl I 476

ÉGLISE SAINT-EUSTACHE

Dimanche 24 Novembre 1935, à 14 h. 30

FÊTE TRADITIONNELLE DE

SAINTE-CECILE

NEFS LATÉRALES

ENTRÉE POUR UNE PERSONNE

par le Portail de la rue du Jour

4877 **REVUE NOBILIÈRE HÉRALDIQUE ET BIOGRAPHIQUE**, publiée par Bonneserre de Saint-Denis (et L. Sandret). *Paris*, 1862-72, vol. gr. in-8, br. Chaque 20 fr.

Tome I. 1862 (contient : Portraits des membres du Parlement de Paris et des maîtres des requêtes vers 1650, par Dulau. — Origine de la fleur de lys par B. de Saint-Denis, etc.).

Tome II. 1863. (Château-Gontier. Hist. de ses sgrs. 1087-1789 par B de Saint-Denis. Liste des fiefs nobles du Vimeu par A. de Marsy. Le chât. de Tancarville et ses possesseurs...).

Nouv. série. Tome I. 1865. Les Fouquet de Belle-Isle par A. de Barthélemy Terres et fiefs relevant de l'évêché d'Angoulême par Sénemaud. Rôles des gentilshommes de la gén. de Caen. — Maisons nobles de la Basse-Navarre aux XVIe et XVIIe siècles.

Nouvelle série. Tome II. 1866. Les Fouquet de Belle-Isle. — Terres et fiefs relevant de l'év. d'Angoulême. — Armorial des évêques du dioc. de Montpellier. — Les anoblis de Bourgogne. — Etat de la noblesse de Bresse.

Tome III. 1867. Posanges et ses seigneurs. — Liste des chev. de l'O. de Saint-Lazare de Jérus. et de N.-D. du Mont-Carmel. — Les anoblissements sous les règnes de Louis XIV et Louis XV.

Tome IV. 1868. Les sgrs de la Rivière Bourdet. — Rôle de la rech. des nobles du bailliage de Caux, Evreux et Gisors. — Liste des chev. de l'O. de Saint-Lazare de Jérus. et de N.-D. du Mont-Carmel.

Tome V. 1869. Les baronnies du Velay. Bouzols. — Enquête sur la nobl. de la généralité de

Durrieu (Comte Paul). 9 br. sur Foucquet, la domination anglaise sous Jeanne d'Arc, etc. 22 fr.

d'Auvigny : la Vie de Nicolas Fouquet

Recueil des défenses de M. Fouquet (en Hollande) 1665-1668 15 vol. in 12

Fouquet

En février 1934 à la Société d'Émulation du Bourbonnais, M. Mitton rappelle l'exil de Fouquet en Bourbonnais et donne qq[s] curieuses précisions sur la descendance du surintendant dans cette région

M.M. 610, N 590 =

Nicolas Guyet de Chevigny, ci-devant capitaine aux gardes, fils de Nicolas Guyet, secrétaire du roi et de Geneviève Cropet, natif de Paris, 42 ans environ, après avoir demeuré près de 4 ans avec nous entré le 25 juillet en retraite et pris l'habit le 5 août 1664. Pas tonsuré Il donne 600 livres de pension et l'entretient d'habits. Cela doit durer toujours

Prêtre le 28 mai 1667

Fouquet

P. de Farcy Les Fouquet d'Anjou. Laval 1916 in 8.

2078 **CHATELAIN** (N.-V.). Le surintendant Nicolas Fouquet, protecteur des Lettres, des Arts et des Sciences. *Paris, Perrin*, 1905, in-8, br. 15 fr.

C'est au P. de Fouquet que Nicole laissa les fonds qui servirent de point de départ à la caisse de secours des jansénistes, et bien connue sous le nom de « boîte à Perrette ».

31268. **Fouquet**. Mémoires sur la vie publique et privée de Fouquet, surintendant des finances, d'après ses lettres et des pièces inédites, par A. Chéruel. *Paris*, 1865, 2 vol. in-18 br. (*curieux*). 2 fr. 50

4, rue Clémen

XVIIe siècles. *Laval*, 1900, gr. in-8, br., pl. 16 fr.

5884 **FARCY** (Paul de). Les Fouquet d'Anjou. *Laval*, 1916, gr. in-8, br. 16 fr.

P. Clément, de l'Institut :
Notice sur le surintendant Fouquet

354 **Lair** (Jules). Nicolas Fouquet, procureur général, surintendant des finances, ministre d'Etat de Louis XIV. *Plon*, 1890, 2 vol. in-8, ½ chag. non rog. dos armoriés. 50 »

Avec 2 portraits.

Guillaume Fouquet

marquis de la Varenne

grand père de Mlle de Montbazon

H. G

Abbé Xavier AZEMA
30 rue Sainte Hélène
Lyon 2ème

Lyon le 12-3-56

+ m.

Mon Père,

Etudiant aux Facultés catholiques de Lyon, je prépare sous la direction de Mr l'abbé P. Vial, une thèse de doctorat en théologie sur "le Jansénisme dans le diocèse d'Agde"

Par Mr l'abbé Vial, qui a dû faire des recherches chez vous pour ses propres travaux, j'ai appris que vous possédiez une grande partie des archives anciennes de l'Oratoire. Celles concernant les maisons de Pézenas et d'Agde au 17e et 18e siècles m'intéresseraient au plus haut chef, en raison de l'influence exercée par les pères à cette époque dans ce petit diocèse. S'il existait un dossier concernant particulièrement le Père Fouquet (Charles-Armand), il me serait aussi précieux.

Je vous demanderai donc, si vous jugez la chose possible, l'autorisation de pouvoir venir consulter sur place ces précieuses archives. Je compte pouvoir le faire après Pâques entre le 2 et le 7 avril, au jour que vous jugeriez préférable.

C'est le père Rigal, de Pontoise, (à qui je me suis également adressé, puisqu'il s'est intéressé au diocèse d'Agde), qui a com-

-plété les renseignements fournis par le frère Vial, et qui m'a donné une assurance supplémentaire que ma requête serait examinée avec bienveillance.

Dans cette certitude, je vous prie d'agréer mon père, l'expression de mes sentiments les plus respectueux en Notre-Seigneur

X [signature]

Agde

cf. MM. 224 ss.
M. 228 b. orig. maison

Nlles Ecel 1741..

Bull Soc. agr. scient. littér des P.O.
Perpignan. Latrobe 1895

Pézenas M. 224

Corefeuille. Hist. eccl. Montpellier
Mt.p^r. 1850-59

MARGARINE
EXCEL
996

TÉLÉVISION GRAMMONT

Paris le 28-8-57

Jm.

Mon père,

Il y a eu un an à Pâques vous avez bien voulu m'autoriser à consulter vos Archives, particulièrement le fichier du père Bonnardet. N'ayant pu alors terminer mes recherches, je serais très heureux si vous pouviez à nouveau m'accueillir pour vingt-quatre heures dans la première semaine de septembre - je dois rester à Paris jusqu'au 9-

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie de croire, mon père, à mes respectueux sentiments dans l'amour de Notre-Seigneur.

Xavier Azema

abbé Xavier Azema
jusqu'au 2 septembre : 95 Rue de Sèvres - Paris 6e
ensuite — 16 rue Oudinot — 7e

Oratoire.

Une lettre du P. Foucquet, prêtre de l'Oratoire (fin 17e) à Pierre de Francastel est conservée à la B.N. : Autographes XVII Tome V, pièce ~~[illegible]~~ 338.

[Collection H. de Rothschild. Il y est question d'un arrêt concernant le collège de Pontoise. Ces registres d'Autographes viennent tout récemment d'être mis à la disposition du public.]

Les Foucquet

Famille originaire de Normandie

François I Foucquet
conseiller au Parlement de Paris

François II Foucquet
chevalier, Vicomte de Vaux, conseiller du roi ordinaire en tous ses conseils, conseiller au Parlement, maître des requêtes, ambassadeur chez les Suisses
Né en 1587, mort le 22 avril 1640, âgé de 53 ans, enterré à S. Eustache, chapelle de la Vierge
jusqu'en 1632 habitent rue de la Verrerie
marié à
Marie Marguerite de Maupéou, célèbre par sa charité
fille de Gilles de Maupéou, contrôleur des finances, Née en 1590, morte le 6 janvier 1680 à 91 ans
enterrée à S. Eustache, chapelle de la Vierge
(Voir : Bulletin de St Eustache, 14 année, N 129, juillet 1938)
12 enfants, dont 6 fils et 6 filles

François
évêque de Bayonne, abbé de Ham
évêque d'Agde
coadjuteur de Narbonne 18 X 1656
archevêque de Narbonne 1659
relégué à Alençon en 1661
mort dans cette ville 19 oct. 1673
Portrait gravé par René Lochon 1659
un autre anonyme à la Bib N^le

Basile
abbé de Rigny
conseiller aumônier du roi
trésorier de la basilique S. Martin à Tours
relégué après 1661 à Tulles, Bazas et Mâcon
mort en 1680
Baron de Dammarie
Ennemi du Cardinal de Retz
En 1658 Nanteuil termine un très beau portrait

Yves Pierre
conseiller au Parlement
mort jeune
non marié

Nicolas
Né et bapt. à S. Jean en Grève le 27 janvier 1615
Surintendant des finances 1653
arrêté à Nantes 1 Sept 1661
Mort à Pignerol 23 mars 1680
Marié 2 fois :
le meilleur portrait est celui de Nanteuil en 1661

Gilles Fleurant
premier écuyer de la Petite Ecurie
marié à
Anne d'Aumont
fille du marquis d'Aumont
gouverneur de Touraine
Mort en 1694 à Joinville en Champagne
seigneur de Nanterre

Louis
Né à Paris 4 février 1633
sacré évêque d'Agde 2 mai 1659
En 1661 relégué à Villefranche de Rouergue
Tournus, Villefranche, Issoudun, rentre à Agde en 1691 après 30 ans de vie errante
Mort le 4 fév. 1702 à Agde
laissant 200.000 écus au P. de Foucquet

6 filles
dont 5 religieuses de l'ordre de Ste Marie
1 abbesse du Parc aux dames

Nicolas, marié 1°) à

Louise Marie Fourché, dame de Quéhillac
riche héritière de Bretagne
morte le 23 août 1641
service aux religieuses de la Visitation de S. Paul
1 fille

Marie Foucquet
mariée en 1657 à
Armand de Béthune, duc de Charost
lieutenant général, pair de France

Nicolas, marié 2°)

à S. Nicolas des Champs le 5 février 1651
à Marie Madeleine de Castille Villemareuil
fille unique de François de Castille, seigneur de Bellasize, conseiller ord. du roi et direction des finances et de Charlotte Garault, habitant rue du Temple
Ils s'installent rue de Matignon, paroisse S. Germain l'Auxerrois
Rentre à Paris en 1682
Morte le 12 X^bre 1716
7 enfants :

Louis-Nicolas
comte de Vaux
Vicomte de Melun
mort le 31 mai 1705
Marié à
Jeanne Guyon
fille de Mme Guyon
pas d'enfants
Remariée en mai 1721 au Duc de Sully

Joli portrait d'enfant gravé en 1656 par René Lochon

Charles Armand
Né à Paris 9 avril 1657
Mort à Paris 18 sept. 1734
Prieur de Mauregard
Prêtre de l'Oratoire

Marie
Née le 31 mars 1656

Madeleine
mariée en 1683
à Emmanuel de Crussol d'Uzès
marquis de Montsalès

Louis
marquis de Belle-Isle
Baron de Villars, seigneur de Pomai
né à Fontainebleau le 7 juin 1661
entre dans l'ordre de Malte en 1678
en revient en septembre 1681
Mort le 26 août 1738 à 67 ans
Marié à Catherine Agnès de Lévis, âgée de 20 ans
fille du Comte Roger de Charlus
gouverneur du Bourbonnais, mort en 1686
Morte en juin 1729
Rentrent à Paris en 1702 chez Mme Fouquet mère
7 enfants :

Une fille
née à Paris
le 21 août
morte le 3 septembre 1683

Charles Louis Auguste
Foucquet de Belle-Isle
Maréchal de France en 1741
Né à Villefranche de Rouergue le 22 sept. 1684
aurait fait ses études à Sorèze jusqu'à la fin de 1700
mousquetaire du roi, janvier 1701
(1° marié au printemps de 1711 à Henriette Françoise de Durfort Civrac
petite nièce du Maréchal de Duras. Morte sans enfant
Il meurt le 26 janvier 1761
(2 marié à Marie Casimir Thérèse Geneviève Emmanuelle de Béthune
dont il eut un seul enfant

Louis Marie
comte de Belle-Isle
Duc de Gisors
né à Paris le 27 mars 1732
colonel du régiment de Champagne
mort en 1758
des blessures reçues à Crevelt

Marie Anne Madeleine
Née à Issoudun le 31 octobre 1685
mariée en X^bre 1713
à Marc Antoine Valon
marquis de Montmain
Morte en 1743

Marie Madeleine
Née à Issoudun le 12 octobre 1686

Anne Marie
Née à Agde le 12 janvier 1691
mariée à S. Sulpice le 20 oct. 1722
à
Louis, marquis de la Vieuville
morte en 1749
2 fils :

Marie Louise
Née à Agde 9 janvier 1692
chanoinesse à Poulangis,
mariée en 1718
à

Louis Charles Armand
Né à Agde 19 sept. 1693
chevalier de Belle-Isle
tonsuré le 11 février 1702 par Mgr de Mailly
Elève de Juilly
Du 15 oct 1703 au 30 août 1707
lieutenant général 27 fév. 1742
Tué au col de l'Assiette le 19 juillet 1747

Bernardin Louis
Né à Rennes 8 janvier 1705
docteur en théologie
nommé archev. d'Embrun en 1740
sacré le 8 janvier 1741
démission 17 avril 1767
mort à Paris 20 avril 1785 à 80 ans
abbé de la Couture au Mans.